

Histoire des crises germano-marocaines

Faut-il réclamer des réparations à l'Allemagne ?



Lire pages 14 et 15

Le constat d'échec onusien dans la désignation d'un nouvel envoyé personnel au Sahara marocain



Page 4

Livraisons au compte-gouttes
Sinopharm a envoyé un demi-million de doses de vaccin



Page 3

L'essentiel du projet de loi sur les usages licites du cannabis



Page 4

L'unité africaine célébrée à Nouakchott
En attendant l'officialisation de la décision à Rabat, Patrice Motsepe serait le nouveau patron de la CAF



Page 23

Indemnités forfaitaires au profit des employés des salles de sport privées



Dommages collatéraux de la crise sanitaire actuelle, les propriétaires des salles de sport et leurs employés sont dans le noir le plus complet depuis que les autorités les ont obligés à baisser le rideau sans aucune visibilité sur une prochaine reprise de leurs activités. Entre-temps, ce sont des milliers de personnes qui se retrouvent sur le carreau, avec des finances dans le rouge. Mais dimanche, une petite lueur d'espoir a éclairé une situation peu reluisante. Puisque la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a annoncé avoir consacré des indemnités forfaitaires au profit des employés des salles de sport privées.

Ces indemnités, financées par le Fonds spécial de gestion de la pandémie du nouveau coronavirus, couvrent la période allant du 1er juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2021. Une véritable bouffée d'oxygène, à condition que "les propriétaires des salles de sport formulent des demandes pour que leurs salariés et stagiaires en formation-insertion en arrêt provisoire d'activité, puissent en bénéficier", précise le communiqué émanant de la Caisse nationale de sécurité sociale. Pour se faire, les employeurs doivent cadrer avec les conditions stipulées dans le guide

d'utilisation du portail covid19.cnss.ma. Si tel est le cas, ils auront à soumettre leurs demandes via la même plateforme "à partir de ce jour et jusqu'au 15 courant pour la période allant de juillet 2020 à janvier 2021", indique la CNSS dans son communiqué.

Pour les mois de février et de mars 2021, les demandes pourront être déposées jusqu'au 20 mars

En revanche, les déclarations d'avril et mai ne seront possibles qu'à partir "du 16 du mois concerné et se poursuivront jusqu'au 3 du mois suivant", prévient la CNSS. Sur le portail en question, une vidéo et un guide explicatif seront à disposition des salles de sport pour faciliter leurs démarches. Tout cela est consultable sur le site officiel www.cnss.ma et ses déclinaisons sur les réseaux sociaux. En guise de dernier recours, les personnes concernées ont la possibilité d'appeler le service "Allo Damane" sur les numéros 0802033333 ou 0802007200.

Ce ne sera pas de trop, tant la situation des employés des salles de sport est critique. Au bord du gouffre, à l'instar des propriétaires qui sont, quant à eux, au bord de la faillite. Cela fait plusieurs mois que le secteur est dans l'expectative sans aucune visibilité sur une probable reprise de l'activité, regrette l'Association marocaine des professionnels de l'industrie du fitness et de la remise en forme (AMPIF). "Durant la courte période de réouverture, nous avons respecté toutes les mesures dictées, les mesures d'hygiène et les règles de distanciation. Nous avons revu nos plannings et nos horaires pour nous conformer aux nouvelles exigences, réduit le nombre des clients par séance... Aujourd'hui,

malgré nos tentatives, le silence reste l'unique réponse de la part des autorités", s'offusque dans les médias nationaux Driss Chraïbi, vice-président de l'AMPIF.

Le sentiment d'injustice, somme toute compréhensible, est encore plus prégnant depuis la réouverture des malls, restaurants, transports en commun et autres terrains de proximité privés. "L'accès des salles et clubs sportifs ne présente pas de risques pour le citoyen. Les bienfaits du sport ne sont plus à démontrer, c'est l'un des moyens pour renforcer son système immunitaire", argue l'AMPIF qui affiche son incrédulité à chaque fois que les autorités sont sondées quant à la date de réouverture des salles de sport. "A la question : pourquoi cette fermeture, les autorités nous répondent que "c'est comme ça". Pour décider de fermer, il doit y avoir des raisons, mais des raisons qui semblent en réalité absentes", s'insurge l'AMPIF. Et il y a de quoi, d'autant que les autorités sanitaires brillent par l'absence de cohérence dans les décisions. D'un côté, elles se réjouissent d'une situation sanitaire stable et améliorée, et de l'autre, elles continuent d'ignorer les salles de sport alors que les bus sont bondés. C'est à ne plus rien y comprendre.

C.E

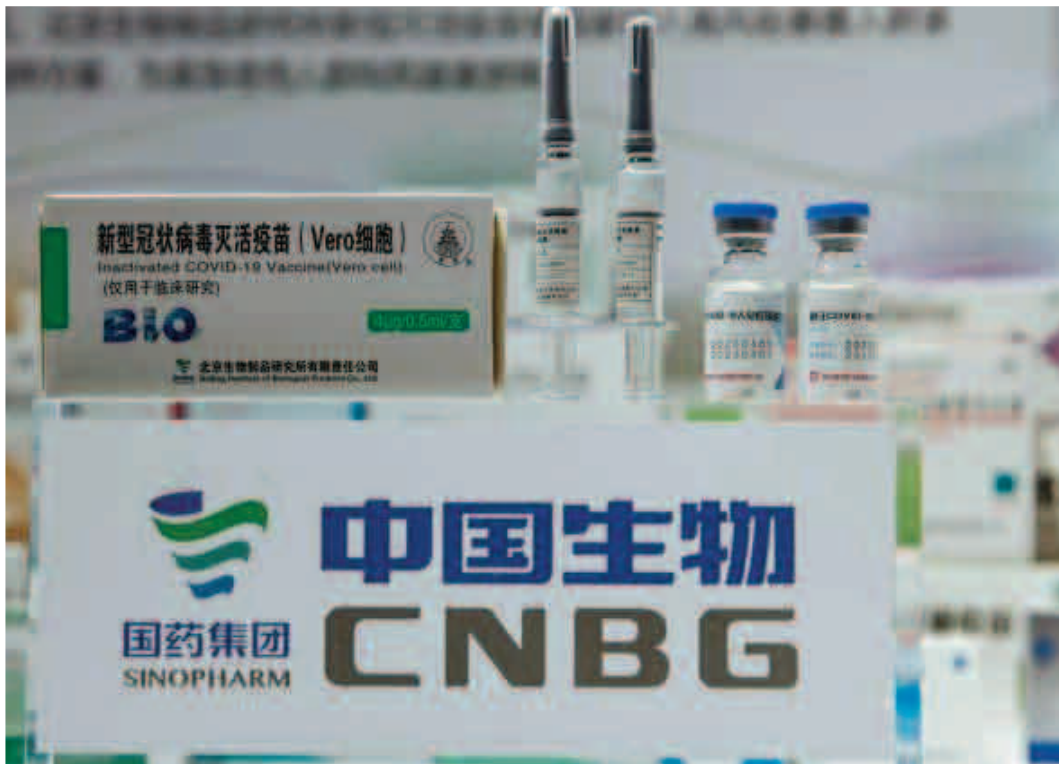


Octroyées par le Fonds spécial de gestion de la pandémie du coronavirus via la CNSS

Livraisons au compte-gouttes



Sinopharm a envoyé un demi-million de doses de vaccin



La rareté est une richesse. Les vaccins reçus dimanche soir par le Maroc en provenance de Chine en sont la preuve. De prime abord, les 500.000 doses envoyées par le laboratoire d'Etat chinois, CNBG Sinopharm, ne payent pas de mine. Mais en ces temps où la course à l'approvisionnement fait rage, ce demi-million de doses représente une aubaine inestimable. Il permettra aux autorités sanitaires d'inoculer une double dose à 250.000 citoyennes et citoyens prioritaires, alors que le stock de première dose était au bord de la rupture en fin de semaine dernière.

Jusqu'à dimanche soir, le Royaume avait sous la main 8 millions de doses. De quoi immuniser complètement quatre millions de Marocains dont 3.913.615 avaient reçu la première dose et 578.942 la seconde. Ainsi, il ne restait plus que 86.385 unités dans les magasins. Un différentiel calculé à partir des données officielles fournies par le ministère de la Santé. De fait, le rythme de vaccination de la première dose s'est effondré pour atteindre le nombre de 57.000, vendredi dernier, alors qu'il atteignait 250.000, il y a une se-

maine. Une situation préoccupante, partiellement atténuée, donc, par les 500.000 doses qui ont atterri sur le tarmac de l'aéroport Mohammed V de Casablanca.

Partiellement, car cette livraison ne règle pas le problème majeur de la visibilité en termes d'approvisionnement, malgré les appels du pied incessants du gouvernement marocain à ses fournisseurs en vaccin, AstraZeneca et Sinopharm, qui doivent, en tout, livrer respectivement 20 et 45 millions de doses. Et si la situation est tellement préoccupante, c'est tout simplement à cause des variants qui peuvent non seulement contaminer les personnes qui ont reçu une dose, mais aussi favoriser la propagation de l'épidémie, d'autant qu'il suffit de jeter un coup d'œil par la fenêtre pour s'apercevoir que les masques et gestes barrières sont du passé.

A l'évidence, il est plus difficile de trouver un vaccin que d'en fabriquer en grandes quantités. Et pour cause, 193 pays dans le monde auraient commandé 20 milliards de doses. Or, la capacité de production mondiale de vaccins prévue ne dépassera guère les 9,2 milliards de doses d'ici la

fin de l'année. Un écart où prend forme le diktat de certains pays. A commencer par l'Union européenne. Sous l'impulsion de la chancelière allemande, Angela Merkel, Ursula von Der Leyen, la cheffe de l'exécutif européen, a demandé, il y a quelques semaines, à son cabinet de préparer rapidement un texte soumettant les exportations de vaccins vers des pays tiers à une procédure d'autorisation nationale.

Concrètement, la procédure devait s'assurer que «des laboratoires, en particulier Pfizer-BioNTech et AstraZeneca, accusés de ne pas tenir leurs engagements, n'exportent pas, notamment vers le Royaume-Uni, des doses qui auraient dû être livrées aux Européens», soulignait le quotidien français «Libération». «AstraZeneca a des obligations et doit les respecter. Le laboratoire est prêt à livrer un tiers de ce qu'il devait livrer au premier trimestre, il en manque deux tiers. Pour être claire, nous voulons ces vaccins», a indiqué Ursula von Der Leyen dans un entretien accordé à plusieurs médias européens. Puis d'ajouter : «AstraZeneca nous a prévenus de son retard au dernier moment et sans avancer de raisons

convaincantes, il faut maintenant de la transparence. C'est pour ça que nous avons adopté un mécanisme de contrôle des exportations de vaccins contre la Covid-19».

Un mois plus tard, ce mécanisme qui ressemble comme deux gouttes d'eau à du protectionnisme d'un autre temps, a fait sa première victime. Vendredi dernier, l'Australie est tombée de haut en constatant que le gouvernement italien avait bloqué l'exportation de quelque 250.000 doses du vaccin d'AstraZeneca qui lui étaient initialement destinées. Dès le 26 février, Rome avait validé l'action auprès de la Commission européenne. Pour sa part, le ministère des Affaires étrangères a expliqué, dans un communiqué, que ce refus d'exportation portait sur 250.700 doses du laboratoire suédo-britannique. Une décision justifiée à la fois par «la pénurie persistante de vaccins et les retards d'approvisionnement de la part d'AstraZeneca dans l'UE et en Italie» et par le fait que l'Australie est considérée comme un pays «non vulnérable» par le mécanisme de l'UE qui a décidé de défendre les intérêts de ses pays membres au mépris de toute considération diplomatique.

Mais cela n'explique pas pour autant le retard de livraison dont souffre le Maroc. Du moins, c'est ce que l'on croit. Les vaccins d'AstraZeneca censés être envoyés au Maroc sont fabriqués par le Serum Institute of India. En conséquence, l'UE n'a aucun droit dessus, contrairement au gouvernement indien. Il y a une dizaine de jours, Adar Poonawalla, le directeur général de Serum Institute of India, avait demandé à ses clients dans un tweet d'être patients. «L'Institut a été chargé de donner la priorité aux besoins énormes de l'Inde, tout en assurant les besoins du reste du monde. Nous faisons de notre mieux», a-t-il expliqué.

Finalement, le Maroc ne serait pas en concurrence avec l'Union européenne, mais plutôt avec l'Inde. Ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle. Lancée le 16 janvier dernier, la campagne de vaccination en Inde cible 300 millions de personnes. Aujourd'hui, un peu plus de 11 millions d'Indiens ont été vaccinés. Un retard qui, de toute évidence, risque d'avoir un impact sur la campagne de vaccination au Maroc. Si ce n'est déjà le cas.

Chady Chaabi

Le constat d'échec onusien dans la désignation d'un nouvel envoyé personnel au Sahara marocain

Le Secrétaire général de l'ONU ne dispose pas de tous les leviers pour la désignation d'un nouvel envoyé personnel pour le Sahara marocain, poste vacant depuis la démission de l'ancien président allemand, Horst Köhler, a déclaré le porte-parole du SG de l'ONU, Stéphane Dujarric. «Ce n'est pas le travail le plus facile sur la liste des Nations unies. C'est un travail difficile», a affirmé Stéphane Dujarric en réponse à une question lors de son briefing quotidien avec la presse.

Par ailleurs, le porte-parole a refusé d'imputer la responsabilité de la vacance de ce poste au Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres. «Le Secrétaire général s'est efforcé de pourvoir le poste, mais comme dans beaucoup de ces nominations, tous les leviers ne sont pas entre ses mains, même s'il fait de son mieux», a-t-il indiqué.

Commentant cette déclaration, Moussaoui Ajloui, expert associé à Ames-Center et spécialiste des questions africaines, a souligné qu'il s'agit là d'un constat d'échec de l'ONU et de son Secrétaire général, Antonio Guterres, qui, malgré ses efforts, peine à trouver un candidat au poste d'envoyé personnel pour le Sahara marocain.

«Ce retard ne pose aucun problème au Maroc qui est présent dans son Sahara et accumule des succès diplomatiques», a affirmé Moussaoui Ajloui dans une déclaration à Libé, assurant que le Royaume reste ouvert à toutes les propositions du S.G de l'ONU.

Mais, le chercheur marocain impute la responsabilité de ce retard à l'Algérie et aux pantins séparatistes.



En effet, la situation politique intérieure en Algérie, qui est considérée comme la principale partie dans le conflit du Sahara, ne permet pas la nomination d'un nouvel envoyé personnel. En plus, le Polisario est lui-même responsable de cette situation quand il a refusé le nom de l'ancien Premier ministre roumain, Petre Roman, sous prétexte qu'il est proche de la position marocaine.

Par ailleurs, ce spécialiste des affaires africaines a souligné que plusieurs envoyés personnels pour le

Sahara ont échoué dans leur mission, estimant que la désignation d'un nouvel envoyé ne réglerait pas le fond de la question du Sahara marocain. «La question fondamentale est que le Conseil de sécurité impose une solution politique sur la base du plan d'autonomie proposé par le Maroc depuis des années et qui a été soutenu par l'ONU. Cela pourrait débloquer la situation et produire un changement dans les négociations. Sans ce pas, c'est le statu quo total qui perdurerait dans cette région».

Il convient de souligner que depuis 1997, quatre personnalités politiques ont été désignées comme envoyés personnels du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara et elles ont toutes jeté l'éponge.

En effet, l'ancien Secrétaire d'Etat américain James Baker a rendu les clés en 2004 après avoir tenu la barre depuis 1997, le diplomate hollandais Peter Van Walsum a été poussé vers la porte en 2008 par Ban Ki-moon parce qu'il croyait que l'indépendance du Sahara est une chimère et que la

seule issue viable et réaliste pour ce conflit est la solution politique. L'autre Américain à avoir officié en tant qu'émissaire onusien, en l'occurrence Christopher Ross, a fini par rendre le tablier en 2017. Celui-ci a fait preuve de sa partialité et son hostilité envers l'intégrité territoriale du Royaume, alors que l'ancien président allemand, Horst Köhler, a dû jeter l'éponge en 2019 après avoir occupé le poste d'envoyé personnel pour le Sahara pendant presque deux ans.

Mourad Tabet

L'essentiel du projet de loi sur les usages licites du cannabis

Voici l'essentiel du projet de loi sur les usages licites du cannabis, en cours d'examen au Conseil de gouvernement avant sa présentation au Parlement.

- La production du cannabis à usage médical, cosmétique et industriel exclusivement, n'est autorisée que dans le périmètre arrêté par voie réglementaire. Ce périmètre évolue en fonction des besoins de la demande nationale et internationale.

- Les activités suivantes liées au cannabis sont soumises à autorisation (10 ans renouvelable):

- + Importation des semences et plants;
- + Exportation des semences et plants;
- + Réalisation et exploitation des pépinières;
- + Culture;
- + Transformation;
- + Export du cannabis et de ses dérivés;
- + Import des produits à base de

cannabis ;

- + Commercialisation du cannabis et de ses dérivés ;
- + Transport.

- Ne peuvent introduire une demande d'autorisation pour la culture du cannabis que les personnes :

- + Dont les parcelles à exploiter sont situées dans le périmètre réglementaire ;
- + De nationalité marocaine et majeurs ;
- + Adhérent à une coopérative créée à cet effet (loi 112-12) ;
- + Propriétaires de la parcelle objet de la demande, autorisés par son propriétaire ou disposant d'un document délivré par les autorités administratives locales attestant l'exploitation de ladite parcelle.
- Engagements de l'agriculteur autorisé:
 - + N'utiliser que des plants certifiés par l'Agence ;
 - + Livrer à la coopérative à laquelle il adhère l'intégralité de sa

production ;

- + Respecter le cahier des charges des bonnes pratiques de production arrêté par l'Agence.

- Engagements de la coopérative d'agriculteurs autorisés :

- + Conclure avec un ou plusieurs transformateurs et/ ou sociétés d'export autorisés un contrat de vente des récoltes qui lui sont remises par les agriculteurs adhérents ;

+ Livrer la totalité des récoltes aux transformateurs en présence des autorités concernées (opération sanctionnée par un PV).

- La société de transformation autorisée devra :
- + Etre de droit privé marocain ;

+ Disposer des références techniques, humaines et financières relatives à l'activité ;

- + Prendre l'engagement de signer des contrats d'achat avec un ensemble de coopératives de producteurs autorisés ;

+ Disposer des autorisations nécessaires à l'exercice de ses activités (pharmaceutique par exemple) ;

+ S'engager à respecter le cahier des charges des bonnes pratiques de production arrêté par l'Agence.

- La société de commercialisation, d'import ou d'export des produits industriels devra :

- + Etre de droit privé marocain ;

+ Disposer des références techniques, humaines et financières relatives à l'activité ;

+ Disposer des autorisations nécessaires à l'exercice de ses activités ;

+ S'engager à respecter le cahier des charges arrêté par l'Agence.

- La teneur maximale en THC au-delà de laquelle les variétés de cannabis cultivées sont exclusivement destinées au secteur médical est fixée par voie réglementaire (cette teneur est de 0,2% en Europe

actuellement).

- La teneur maximale en THC des produits finis (hors médicaux) est fixée par voie réglementaire (cette teneur varie de 0 à 2% en Europe actuellement).

- La commercialisation, l'import et l'export des produits médicaux et de ceux pharmaceutiques non médicaux relèvent du Code du médicament et de la pharmacie (loi 17-04) et du Dahir de 1922.

- La commercialisation, l'import et l'export des autres produits est soumise à l'autorisation de la future Agence créée par le projet de loi.

- Création d'une Agence chargée d'exécuter la stratégie de l'Etat en matière de culture, de production, de transformation et de commercialisation du cannabis destiné aux usages médicaux, cosmétique et industriel ;

- Le projet de loi prévoit un dispositif de sanctions dans le cas du non-respect de ses dispositions par les différents opérateurs.

Les richesses et le développement du Sahara mis en avant à Dakhla

Le thème "Le Sahara marocain: richesses et développement régional" a été au centre d'un colloque organisé, vendredi à Dakhla, à l'initiative de l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Dakhla-Oued Eddahab.

L'accent a été mis lors de cette rencontre, initiée en partenariat avec la wilaya de Dakhla-Oued Eddahab et les Conseils élus à l'occasion de la Journée internationale de la femme, sur les effets positifs du nouveau modèle de développement des provinces du Sud sur la dynamique socioéconomique de la région.

S'exprimant à cette occasion, Abdellah Almotaki, membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), a mis l'accent sur le nouveau modèle de développement des provinces du Sud du Maroc, qui repose principalement sur une approche participative garantissant la participation effective de la population dans les différents projets.

Il a également mis en exergue le programme de développement des provinces du Sud lancé en 2015 par SM le Roi Mohammed VI, qui comprend de grands projets structurants ayant un impact positif sur le niveau de vie de la population locale, en tenant compte des spécificités sociales, environnementales et culturelles.

Pour sa part, la directrice de la



médiathèque de Dakhla, Maghlaha Dlimi, a souligné l'importance des législations nationales, qui octroient aux femmes marocaines une position privilégiée au sein de la société, à la faveur de la Constitution de 2011, des dispositions de la loi pénale et du Code du travail, tout en plaçant pour l'implication majeure

de la femme dans la gestion de la chose locale.

Mme Dlimi a, dans ce sens, noté que la ratification par le Maroc de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes reflète l'engagement fort du Royaume en faveur des efforts visant à améliorer la si-

tuation de la femme dans divers domaines.

De même, elle a souligné que la femme originaire de la région de Dakhla-Oued Eddahab est véritablement engagée dans la vie politique, sociale et économique et participe aux chantiers de développement en cours dans la région.

Les participants à cette rencontre ont débattu de plusieurs thématiques portant notamment sur la diversité biologique de la région et son potentiel géologique, la situation de la femme dans la région, l'histoire de la femme résistante au Sahara marocain et le développement des provinces du Sud.

Les femmes occupent la moitié des postes à l'AMSSNuR



La structure organisationnelle de l'Agence marocaine de sécurité et de sûreté nucléaires et radiologiques (AMSSNuR) compte 49% de femmes parmi ses employés et 43% de femmes dans des postes

de responsabilité, indique l'Agence.

Dans un communiqué à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, l'AMSSNuR réaffirme ses engagements auprès de ses collabora-

trices et saisit cette occasion pour fêter l'égalité et la diversité qui caractérisent le personnel de l'Agence, notant qu'elle est, à cet effet, parmi les établissements publics marocains qui adoptent l'approche genre, notamment par

des actions concrètes et continues.

L'Agence compte réaliser à travers sa prochaine opération de recrutement un taux de parité de 50%, fait savoir la même source, relevant qu'en tant qu'autorité réglementaire marocaine indépendante dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, AMSSNuR prône la parité homme/femme dans le cadre de sa stratégie des ressources humaines.

Depuis sa mise en place en 2016, l'Agence accorde une importance particulière à l'égalité des genres et aux réalisations des femmes qui contribuent de manière significative à l'amélioration continue de la sûreté, de la sécurité et des garanties nucléaires et radiologiques dans le but d'assurer la protection du public et de l'environnement contre les risques liés à l'utilisation des rayonnements ionisants, assurément de même source.

Par ailleurs, les collaboratrices d'AMSSNuR ne cessent de confirmer leur volonté de partager leurs expériences et leur ex-

perte avec les Etats africains membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ainsi que leur détermination à contribuer à l'établissement et au renforcement des infrastructures de sûreté et de sécurité nucléaires et radiologiques aux niveaux national et régional, et ce à travers le Forum des organismes de réglementation nucléaire en Afrique (FNRBA) et par le biais de la coopération bilatérale.

Dans ce sens, AMSSNuR prévoit l'organisation au Maroc en 2021, pour la première fois, d'une rencontre des femmes des autorités réglementaires africaines (WiNARB) en coopération avec l'AIEA, l'Initiative internationale des champignons de l'approche genre (IGC) et le Réseau global des femmes dans le domaine nucléaire (WiN). L'objectif de cette rencontre est de propulser la coopération entre les femmes des autorités réglementaires dans les domaines de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, conclut la même source.

Smara se dote d'une Faculté pluridisciplinaire

La Faculté pluridisciplinaire de Smara a été inaugurée dimanche pour renforcer l'offre de formation dans la région de Laâyoune-Sakia El Hamra.

Cette faculté, bâtie sur une superficie de 69.500 m², offre des formations dans les domaines des sciences de la chariaâ, des langues et de l'informatique.

Elle comprend trois amphithéâtres et 10 salles d'une capacité de 60 étudiants, un laboratoire en plus de dépendances administratives pour l'usage du corps enseignant et des cadres pédagogiques.

La cérémonie d'inauguration de cette faculté a été présidée par le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Saïd Amzazi, et le ministre délégué chargé de l'Enseignement supérieur, Driss Ouauoucha, qui étaient accompagnés du wali de la région de Laâyoune-Sakia El Hamra, et des gouverneurs de Smara, Tarfaya et Boujdour, et du président de la région.

Dans une déclaration à la MAP, M. Ouauoucha a indiqué que la Faculté pluridisciplinaire de Smara vise à conserver son identité en tant que faculté de la chariaâ relevant de l'Université Al Qaraouiyyine tout en s'ouvrant sur d'autres spécialités répondant aux besoins du marché et de la région.

Il a annoncé à cet égard l'ouverture de licences en mathématiques et informatique, en langues étrangères et traduction professionnelle, en plus de la gestion de l'économie solidaire, ajoutant que ces filières sont trop



solicitées par les étudiants et qu'il faut répondre à cette forte demande.

De son côté, le doyen de la faculté, Rguibi Idrissi Hamid, a souligné que cet établissement universitaire, situé dans la capitale spirituelle du Sahara marocain, s'ajoute aux autres structures de formation dans les régions du Sud en vue de renforcer le rayonnement

culturel et scientifique du Royaume sur le continent africain.

Il a fait savoir que la faculté adoptera cette année le système de licences en chariaâ et droit et des questions de société, en économie et gestion, en langues étrangères et en mathématiques et génie informatique.

Rguibi Idrissi Hamid a ajouté

que l'élargissement de cette offre pédagogique à partir de la prochaine année universitaire va profiter à de 2500 étudiants qui disposent de structures modernes d'apprentissage.

Saïd Amzazi a également inauguré à cette occasion le centre de la Marche verte Deuxième chance-Nouvelle génération qui a nécessité

un investissement de 850.000 dh.

Ce centre dispense des formations au profit de 50 personnes dans les métiers de la coiffure, de la cuisine et de l'informatique.

La délégation a également visité les chantiers de construction des sièges de la direction provinciale de l'éducation nationale et de l'école Cheikh Sidi Ahmed Rguibi.

Saisie de chira à Laâyoune



Les éléments du service préfectoral de la police judiciaire de Laâyoune sont parvenus, dimanche soir, sur la base d'informations précises fournies par les services de la Direction

générale de la surveillance du territoire (DGST), à saisir près de deux tonnes de chira et à arrêter un individu soupçonné de liens avec un réseau criminel actif dans le trafic de drogue et de psychotropes.

Le mis en cause a été arrêté dans la ville de Laâyoune, a indiqué la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN), ajoutant que les investigations et les enquêtes ont permis de repérer l'emplacement de la cargaison de drogue qui était cachée dans une zone désertique à environ 10 km de la ville de Smara.

Les opérations de fouilles se sont soldées par la découverte de 56 paquets de chira d'environ deux tonnes dissimulés sous le sable, a ajouté la DGSN dans un communiqué, notant qu'un véhicule qui a été utilisé à des fins liées au trafic de drogue a été saisi.

Le suspect a été placé en garde à vue à la disposition de l'enquête menée sous la supervision du parquet compétent pour déterminer les ramifications éventuelles de cette activité criminelle et arrêter tous les complices présumés de ces actes criminels, souligne le communiqué.

Sensibilisation des immigrés de Tan-Tan à la vaccination

L'Union nationale des sauveteurs secouristes Maroc-Sud a organisé, vendredi à Tan-Tan, une journée de sensibilisation au profit des immigrés de l'Afrique subsaharienne sur la campagne nationale de vaccination contre le nouveau coronavirus, sous le thème "Luttons ensemble contre la Covid-19".

Initiée en coopération avec la Commission régionale des droits de l'Homme (CRDH) de Guelmim-Oued Noun et la délégation régionale de la santé, en coordination avec la province de Tan-Tan et la délégation provinciale de l'entraide nationale, cette journée vise à sensibiliser aux dangers de la pandémie du coronavirus, aux moyens de prévention contre ce virus et à l'importance de la vaccination.

Dans une déclaration à la MAP, le président de l'association, Cheikh Almokhtar, a souligné que cette journée a été organisée à la demande de représentants des immigrés subsahariens résidant à Tan-Tan, qui ont suivi des explications sur la stratégie adoptée par le Maroc pour faire face à cette pandémie, ainsi que sur le déroulement de la campagne de vaccination.

A cette occasion, plusieurs immigrés subsahariens ont exprimé leur gratitude envers le Maroc, en raison des efforts déployés pour réussir l'opération de vaccination, à même de lutter contre la pandémie de la Covid-19 et atténuer ses effets socioéconomiques.

La promotion des droits sociaux et économiques de la femme au cœur des objectifs de l'INDH

La promotion des droits sociaux et économiques de la femme se place au cœur des objectifs majeurs de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), a indiqué la Coordination nationale - INDH dans un communiqué rendu public à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

«La promotion des droits sociaux et économiques de la femme se place au cœur des objectifs majeurs de l'Initiative nationale pour le développement humain, comme l'a souligné Sa Majesté le Roi Mohammed VI, dans son discours fondateur de l'INDH, adressé à la nation le mercredi 18 mai 2005», souligne la même source.

La Journée internationale de la femme, célébrée le 8 mars de chaque année pour promouvoir la lutte pour les droits des femmes, est l'occasion «de rappeler l'importance d'un engagement constant pour réduire les inégalités dont elles sont victimes, et améliorer la condition de cette catégorie de la population, dans l'objectif de réaliser un développement humain durable et équitable», relève le communiqué.

La phase III de l'INDH, lancée en 2018, s'inscrit en droite ligne de cette vision Royale. De fait, dans le cadre de son programme 4 visant l'«impulsion du capital humain des générations montantes», les projets visant «la généralisation de l'enseignement préscolaire en milieu rural» ont permis à plus de 1.700 éducateurs de bénéficier d'une formation qualifiante et d'être ensuite insérés dans le marché du travail au



niveau de leurs localités respectives, ce qui représente 85% des éducateurs mobilisés au niveau de près de 2.000 unités d'enseignement préscolaire ouvertes pendant la période 2019-2020, selon le texte.

De plus, dans le cadre des projets «d'appui scolaire», notamment pour lutter contre la déperdition scolaire des jeunes issus de milieux défavorisés, plus de 48.000 jeunes filles sont aujourd'hui pension-

naires des différentes Dar Taliba et Dar Taliba, fait savoir le texte.

Autre axe majeur dans la promotion du développement humain de la population féminine, celui concernant «la santé et la nutrition de la mère et de l'enfant», dans le cadre duquel près de 160.000 femmes ont pu bénéficier des prestations offertes par les différents projets de l'INDH (Dar Al Oumouma, ambulances, sensibilisation, kits de naissance pour

femmes et nouveau-nés), poursuit le communiqué.

La promotion des droits des femmes passe également par l'amélioration des conditions des catégories les plus démunies, cibles principales du programme 2 de la phase III de l'INDH, relatif à «l'accompagnement des personnes en situation de précarité», relève la même source, ajoutant que dans ce cadre, durant la période 2019-2020, plus de 66.000

femmes ont pu bénéficier de 315 actions et projets de lutte contre la précarité.

L'INDH est fortement engagée dans la promotion de la représentativité des femmes au sein de ses organes de gouvernance. Elles sont aujourd'hui plus de 3.000 à être membres des comités territoriaux de l'INDH, qui sont des espaces de concertation, de débat et de validation des projets INDH, conclut le communiqué.

Appel à l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques publiques

Les participants à une conférence organisée, samedi à Marrakech, autour des impacts du progrès économique sur l'environnement et le développement durable, ont appelé à l'intégration de la dimension environnementale dans le processus d'élaboration des politiques publiques, notamment dans le domaine de l'économie publique.

Lors de cette rencontre, initiée par la Fondation verte pour la citoyenneté intelligente en partenariat avec le Parti vert marocain, avec le soutien du Bureau de Helling, les intervenants ont indiqué que le développement économique que connaît le Royaume doit être encadré par un arsenal juridique et des politiques gouvernementales à long terme, qui tiennent compte

de la dimension environnementale dans la réalisation du développement durable.

Ils ont expliqué que les efforts de développement visant à maximiser les gains économiques et qui sont fondés sur une planification partielle et à court terme, sont limités dans leur capacité pour maintenir l'équilibre naturel des écosystèmes, en raison de la surexploitation effrénée de certaines ressources et de l'amplification de diverses formes de pollution et d'autres causes de dégradation de l'environnement.

A ce propos, ils ont souligné que la réalisation du développement économique passe essentiellement par la lutte contre les problèmes qui menacent l'environnement et sa protection contre

toute forme d'abus et de surexploitation, en tant que seul moyen susceptible d'assurer une vie digne à l'être humain et aux générations futures.

Les participants ont également insisté sur l'importance de l'éducation à l'environnement au sein des établissements scolaires en vue de sensibiliser les jeunes aux problèmes environnementaux ayant émergé avec la grande révolution industrielle contemporaine, tout en relevant la nécessité de les résoudre afin de léguer un environnement sain aux générations montantes.

Dans une déclaration à la presse, Mme Siham Aqqad, membre du bureau politique du Parti vert marocain, a précisé que cette conférence a été l'occasion de s'at-

teindre sur la question de la croissance économique et son impact sur l'environnement, ainsi que sur la nécessité de renforcer l'écosystème et de l'intégrer dans tout projet politique, afin qu'il soit un projet intégré et objectif.

Elle a, en outre, noté que cette rencontre représente la plateforme idéale pour renforcer le rôle des jeunes et mieux les encadrer, afin de devenir un pilier de la croissance économique et d'assurer leur participation agissante au processus de démocratisation du pays.

De son côté, Mohamed Abir, membre du bureau politique dudit parti, a affirmé, dans une déclaration similaire, que cette conférence tenue en parallèle à d'autres organisées dans les autres régions du Royaume, a traité d'un nouveau

sujet de grande actualité sur les scènes nationale et internationale, portant sur la réalisation du développement durable et la préservation de l'écosystème au profit des générations futures.

Cette rencontre, qui s'est déroulée dans le strict respect des mesures préventives anti-Covid-19, a permis aux participants de prendre connaissance des aspects liés aux problèmes et aux politiques environnementales sur les plans national et international, des obstacles qui font de l'économie un facteur perturbateur des équilibres environnementaux, ainsi que des solutions à mettre en œuvre pour surmonter les problèmes environnementaux et réaliser un développement économique équilibré.

Election du Maroc à la vice-présidence du Congrès de l'ONU pour la prévention du crime et la justice pénale

Le Maroc a été élu dimanche à la vice-présidence du 14^{ème} Congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale qui a ouvert ses travaux à Kyoto au Japon.

Le congrès en format hybride (présentiel et virtuel) a été élu, par acclamation, la ministre de la Justice du Japon Yoko Kamikawa à la présidence de ce 14^{ème} congrès et 21 vice-présidents dont le Maroc en la personne de l'ambassadeur représentant du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Vienne, Azzeddine Farhane, indique un communiqué de l'ambassade du Maroc en Autriche.

L'élection du Maroc à la vice-présidence de ce congrès des Nations unies est une reconnaissance de sa contribution substantielle aux efforts internationaux dans la lutte contre le terrorisme dans toutes ses formes et manifestations et dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

La délégation marocaine qui prend part aux travaux de ce Congrès qui se poursuivra jusqu'au 12 mars, est présidée par Mohamed Benabdelkader, ministre de la Justice et comprend l'ambassadeur du Maroc à Tokyo, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc à Vienne, le premier président de la Cour d'appel de Marrakech-Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, ainsi que de hauts responsables de différents départements ministériels.

Le Congrès des Nations unies



pour la prévention du crime et la justice pénale est le rassemblement le plus important et le plus diversifié au monde, réunissant des décideurs politiques, des praticiens, des universitaires, des organisations intergouvernementales et de la société civile dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

Depuis 1955, les Congrès ont

lieu tous les cinq ans dans différentes parties du monde et traitent d'un large éventail de sujets. Ces rencontres ont eu un impact considérable dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale et ont influencé les politiques nationales et internationales ainsi que les pratiques professionnelles, en matière de prévention de crime et de justice pénale.

Ces Congrès constituent un forum pour l'échange de vues entre les Etats, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les experts individuels représentant diverses professions et disciplines, l'échange d'expériences en matière de recherche, de droit et d'élaboration des politiques, ainsi que l'identification des nouvelles tendances

et questions en matière de prévention du crime et de justice pénale.

Les autres vice-présidents sont représentés par l'Égypte, la Côte d'Ivoire, la Libye, le Kenya, Namibie, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Italie, la Belgique, la Suisse, l'Iran, le Bangladesh, le Qatar, la Chine, le Koweït, la Thaïlande, Cuba, la Colombie, le Venezuela et le Paraguay.

Appel à une approche proactive pour accélérer la mise en œuvre de la loi-cadre 51.17

Le ministre de l'Éducation, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Saaid Amzazi, a appelé samedi à Guelmim à adopter une approche proactive basée sur la convergence avec les différents partenaires et intervenants pour accélérer le rythme de mise en œuvre de la loi-cadre n°51.17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique.

"Les conditions sont favorables à la réussite de ce chantier grâce à de nombreux éléments, notamment la volonté et le soutien de SM le Roi Mohammed VI, en plus des attentes des citoyens pour promouvoir l'école marocaine", a souligné le ministre, qui s'exprimait lors d'une

réunion de coordination avec les responsables et les cadres de l'Académie régionale d'éducation et de formation (AREF) de Guelmim-Oued Noun.

Il a aussi mis l'accent sur la mobilisation et l'implication individuelle et collective de toutes les parties prenantes afin de donner une forte impulsion à la mise en application des projets contenus dans la loi-cadre, indique un communiqué du ministère.

Saaid Amzazi a en outre mis en avant l'importance de cette rencontre qui fait partie des réunions de coordination régionale visant à activer des projets de la loi-cadre 51.17 et à s'enquérir de l'état d'avancement des projets à mettre en œuvre au titre de l'année 2021.

Il s'agit là, a-t-il ajouté, d'un exercice de franchise pour identifier

les points de force et de faiblesse et faire face à d'éventuelles difficultés avec audace afin de traduire dans les faits la stratégie adoptée par le ministère.

Le ministre a expliqué que l'école est le principal axe de la réforme, tout en évoquant le rôle pionnier que les cadres d'administration de l'éducation peuvent jouer dans ce domaine.

Etant donné que l'enseignant reste le pilier du système, une attention particulière doit être accordée, de ce point de vue, à la formation de base et à la formation continue des ressources humaines, a-t-il fait remarquer.

A cet égard, il a salué le niveau d'implication des différents acteurs et intervenants, dont les pouvoirs publics, le conseil de la région et les conseils élus, ainsi

que les partenariats fructueux qui ont été tissés dans la région de Guelmim-Oued Noun.

Au cours de la réunion, le directeur de l'AREF a présenté un aperçu de la méthodologie adoptée pour la mise en œuvre des projets de la loi-cadre et du programme d'action régional pour mettre en œuvre ses dispositions.

D'après le communiqué, l'accent a été mis au cours de la réunion sur les défis et les enjeux de la réforme du système éducatif et de la mise en œuvre des projets de la loi-cadre dans le cadre d'une nouvelle approche politique proactive visant à atteindre l'équité et l'égalité des chances, en particulier dans les classes d'enseignement préscolaire, les centres de la deuxième chance, le développement et l'adéquation

des écoles inclusives, ainsi que d'autres programmes liés à l'enseignement privé.

Il s'agit aussi de la diversification de l'offre éducative, de l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation, du développement du modèle pédagogique, de la promotion de l'apprentissage des langues, ainsi que de la réactivation de la vie scolaire.

Les participants ont salué certaines initiatives comme l'institutionnalisation des formations en coordination avec le Centre régional des métiers de l'éducation et de la formation.

La réunion a été marquée notamment par la présence du secrétaire général du secteur de l'éducation nationale, des directeurs provinciaux, ainsi que d'autres responsables régionaux.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET
DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 01/FDR/2021
 Le 01 / 04 / 2021 à 10 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS ADMINISTRATIFS RATTACHES AU CENTRE DE SANTE COMMUNAL OULED AZZOUZ ET AU CENTRE DE SANTE COMMUNAL OULED FENNANE / PROVINCE DE KHOURIBGA
 Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 -Le cautionnement provisoire est fixé à vingt mille dirhams (20 000,00 dhs).
 -L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Six cent soixante mille quatre cent cinq Dirhams TTC (660 405,00 DH TTC).
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les candidats peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés
 - Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
 - Dossier technique comprenant :
 - Pour les concurrents installés au Maroc : a- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les candidats peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés
 - Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

N° 1928/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET
DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 02/FDR/2021
 Le 01 / 04 / 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres Ouvert sur offre de prix pour: REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CENTRES DE SANTE COMMUNAUX AUX COMMUNES SUIVANTES : BOULANOUAR- OULED AZZOUZ- BNI SMIR ET M'FASSIS- PROVINCE DE KHOURIBGA
 Le dossier d'Appel d'Offres

peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 -Le cautionnement provisoire est fixé à deux Mille cinq cent dirhams (2500,00Dhs)
 -L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Trente-huit mille quatre cent Dirhams TTC (38 400,00 DH TTC).
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les candidats peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés
 - Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
 - Dossier technique comprenant :
 - Pour les concurrents installés au Maroc : a- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les candidats peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés
 - Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
 - Dossier technique comprenant :
 - Pour les concurrents installés au Maroc : a- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
 b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations , le montant , les délais et les dates de réalisation , l'appréciation , le nom et la qualité du signataire
 Le concurrent doit fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément domaine d'activité : D 14. D15. D16 et D17
 -- Pour les concurrents non installés au Maroc :
 a- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
 b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations , le montant , les délais et les dates de réalisation , l'appréciation , le nom et la qualité du signataire
 Le concurrent doit fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément domaine d'activité : D 14. D15. D16 et D17
 -- Pour les concurrents non installés au Maroc :
 a- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
 b- Les attestations délivrées

N° 1929/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET
DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES

OUVERT N° 03/FDR/2021
 Le 02 / 04 / 2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres Ouvert sur offre de prix pour: REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CENTRES DE SANTE COMMUNAUX AUX COMMUNES SUIVANTES : AIT AMMAR -OULED FTATA-TACHRAFET -OULED GOUAOUCH- ROUACHED-CHOUGRANE - PROVINCE DE KHOURIBGA
 Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 -Le cautionnement provisoire est fixé à deux Mille cinq cent dirhams (2500,00Dhs)
 -L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Cinquante-sept mille six cent mille Dirhams TTC (57 600,00 DH TTC).
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les candidats peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés
 - Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
 - Dossier technique comprenant :
 - Pour les concurrents installés au Maroc : a- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
 b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations , le montant , les délais et les dates de réalisation , l'appréciation , le nom et la qualité du signataire
 Le concurrent doit fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément domaine d'activité : D 14. D15. D16 et D17
 -- Pour les concurrents non installés au Maroc :
 a- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
 b- Les attestations délivrées

par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations , le montant , les délais et les dates de réalisation , l'appréciation , le nom et la qualité du signataire.
N° 1930/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET ET
DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 01/BG/2021
 Le 02 / 04 / 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres Ouvert sur offre de prix pour: REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU SIEGE DU PACHALIK DE LA VILLE DE BEJAAD A LA PROVINCE DE KHOURIBGA
 Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 -Le cautionnement provisoire est fixé à Deux Mille dirhams (2000,00Dhs)
 -L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Soixante-douze mille Dirhams TTC (72 000,00 DH TTC).
 - Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.
 Les candidats peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés
 - Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
 - Dossier technique comprenant :
 - Pour les concurrents installés au Maroc : a- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
 b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations , le montant , les délais et les dates de réalisation , l'appréciation , le nom et la qualité du signataire
 Le concurrent doit fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément domaine d'activité : D 14. D15. D16 et D17
 -- Pour les concurrents non installés au Maroc :
 a- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
 b- Les attestations délivrées

signataire
 Le concurrent doit fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément domaine d'activité D14, D15, D16 ET D21
 -- Pour les concurrents non installés au Maroc :
 a- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.
 b- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations , le montant , les délais et les dates de réalisation , l'appréciation , le nom et la qualité du signataire.
N° 1931/PA
FIDUCIAIRE FIDULATIMO
 Tél.Fax : 05 22 72 43 43
HADILMED SARL AU
 Au terme d'un acte SSP en date du 03 Février 2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une SARL AU ayant les caractéristiques suivantes:
 FORME : Société à responsabilité limitée d'associé unique.
 DENOMINATION: HADILMED société à responsabilité limitée d'associé unique ou "SARL d'associé unique".
 SIEGE SOCIAL : 23, Bd Oukba Ibnou Nafi Hay Mohammadi-Casablanca.
 OBJET: Vente, Achat et Distribution : Matériel Médical - Matériel Paramédical, Parapharmacie et Cosmétique- Produits de nettoyage, Produits anti-nuisible et Produits d'hygiène hospitalière,
 DURÉE : 99 ans.
 CAPITAL SOCIAL : (100.000 DHS), divisé en (1.000) parts sociales, de (100DH) chacune, entièrement souscrites et totalement libérées, numérotées de 1 à 1.000 et attribuées en totalité à Monsieur Naoufal LITIM. GERANCE : M. Naoufal LITIM, gérant unique pour une durée illimitée.DÉPOT: Le dépôt de ces statuts a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 768866 le 05/03/2021
 IMMATRICULATION : Immatriculation au Registre de commerce de Casablanca sous le N°493425 le 05/03/2021
N° 1932/PA
KECHING «SARLAU»
AU CAPITAL
 DE 100 000, 00 dhs.
SIEGE SOCIAL : Propriété dite « GARASSINO 186 » centre multifonctionnel de Guéliz Bd Med V Innn. C2 5ème étage Appt C54 Guéliz Marrakech
 Avis de transfert du siège social :
 Suivant la Décision de l'associé unique de M. de PERETTI de la ROCCA Emmanuel, Marie, Allan en date du 07/01/2021, enregistré à Marrakech le 11/01/2021 l'associé unique décide de transférer le siège social à : N° 35 LOUH EL MAJDOUB COMMUNE TAMASLOUHT PROVINCE AL HAOUZ MARRAKECH
 2- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 04/03/2021 sous le N° 121316, registre de commerce N° 97679.
N° 1933/PA

Fiduciaire ZAHIR
 Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
 Au capital de 100 000,00 DHS
 Siège social : Rue IBN AICHA Imm. Paris 3ème étage Bureau N° 11 Guéliz Marrakech.
 Télé / Fax : 05 24 43 41 06
CONSTITUTION
 Aux termes d'un acte S.S.P en date du 26/01/2021 enregistré à Marrakech le 29/01/2021, il a été constitué une société SARL AU ayant les caractéristiques suivantes :
 1) Dénomination : SNACK BEN M'BAREK
 2) Capital social : Le capital social est fixé à la somme de 100 000,00 dhs.
 3) Siège social : Propriété dite « PM2L039M010 » doha abwab marrakech GH2 Imm. 39 RDC magasin N° 10 Marrakech
 4) Objet : Restaurateur à prix fixe / Tenant fast-food - snack
 5) Gérance : M. KHAOU-DARI SAMIR est désigné gérant unique de la dite société pour une durée illimitée.
 6) Le dépôt légal a été effectué au centre Régional d'investissement de Marrakech le 25/02/2021 sous le N° M02_21_2278554, RC N° 111987.
N° 1934/PA
« NADOR DES COMPTES SARL D'AU » Tel : 0536 60 46 94 - 06 68 85 25 75
CONSTITUTION
 I/ Aux termes d'un ASSP en date du 23/02/2021 à Nador, il a été établi les statuts d'une S.A.R.L. d'AU dont les caractéristiques sont :
 DENOMINATION: « SOMAPROFOR » SARL D'AU
 OBJET SOCIAL :
 1- PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE FORRAGE VERT
 2- IMPORT EXPORT
 SIEGE SOCIAL : 57 RUE LA LIGUE ARABE ZAIO, NADOR
 DURÉE : 99 ans.
 CAPITAL : Fixé à 100.000,00 dhs :
 - MR. DAHOULI ABDESSAMAD.....1000 parts
 GERANCE : Confiée à MR. DAHOULI ABDESSAMAD.
 EXERCICE SOCIAL : Du 1er Janvier au 31 décembre.
 BENEFICES : 5 % à la réserve légale, le solde est suivant décision de L'AG soit distribué soit reporté soit mis en réserve.
 II/ Le dépôt légal a été effectué au G.T.P.I Nador, Le 01/03/2021 N°454, et Registre de Commerce N° 21643
N° 1935/PA
Ste « LAMARMOSITE »
 Aux termes de la délibération de l'AGE du 06/01/2021, L'associé Unique de la société LAMARMOSITE, au capital social de 50.000 DH, dont le siège social est sis au Imm. Ferdaous btq 50-51 rue Driss Bennacer-SAFI il a été décidé :
 -La dissolution anticipée de la société -La nomination de M. EL MEKNADI Mohamed comme liquidateur.
 Le dépôt légal a été effectué le 18/01/2021 au greffe du tribunal de première instance de Safi sous N° 2021/38.
N° 1936/PA

Forte attractivité du secteur minier grâce à la stabilité et une bonne infrastructure

L'attractivité du secteur minier au Maroc est le fruit de la stabilité dont jouit le Royaume et la disponibilité d'une bonne infrastructure, a indiqué le secrétaire général de l'Office national des hydrocarbures et des mines (ONHYM), Abdellah Moutaqui.

«Les facteurs qui sont généralement mis en avant pour augmenter l'attractivité du secteur minier sont liés d'abord à la stabilité du pays et à la disponibilité d'une bonne infrastructure, deux points forts pour notre pays», a souligné M. Moutaqui dans un entretien accordé à la MAP.

Il s'agit également d'un cadre réglementaire stable et incitatif, a ajouté le responsable faisant notamment état de la loi 33-13 sur les mines, promulguée en 2015 et apportant de nouvelles dispositions favorables comme l'extension du champ d'application à toutes les substances minérales, l'introduction de l'autorisation de l'exploration de grandes superficies, ou encore l'octroi de licences d'exploitation pour une période de dix ans renouvelable jusqu'à épuisement des réserves.

Ce cadre a permis aussi l'extension du titre minier à tous les produits de mines, l'institution de l'autorisation d'exploitation des terrils, l'extension du champ d'application de la législation minière aux zones maritimes, l'introduction des dispositions relatives aux cavités naturelles ou artificielles ainsi que de nouvelles mesures pour la gestion de l'environnement, a-t-il poursuivi. Il est question aussi de la disponibilité d'une infrastructure géologique et scientifique de bonne qualité et accessible.

«A ce propos, il est important de souligner que les zones les plus prometteuses pour le développement minier ont bénéficié, dans le cadre du plan national de cartographie géologique, d'une bonne couverture en cartographie géologique et géophysique», a noté le responsable. La mise en valeur convergente de l'ensemble de ces aspects passe par la poursuite de la dynamique de promotion auprès de l'industrie minière internationale, la généralisation de la digitalisation du secteur et la simplification des procédures, a-t-il insisté.

Les perspectives dans l'industrie s'améliorent en janvier



Le secteur de l'industrie a connu une amélioration au terme du premier mois de l'année 2021, selon les données publiées récemment par Bank Al Maghrib (BAM).

En effet, les résultats de l'enquête de conjoncture de la banque centrale au titre du mois de janvier dernier laissent apparaître une amélioration, d'un mois à l'autre, de l'activité industrielle.

Cette amélioration s'explique par la hausse de la production et des ventes ainsi que du taux d'utilisation des capacités (TUC) qui se serait établi à 72%.

Mais à en croire les résultats de l'enquête mensuelle, les commandes du secteur (se seraient repliées avec des carnets qui se seraient situés à des niveaux inférieurs à la normale), souligne Bank Al Maghrib dans son rapport.

Plus en détail, et par branche d'activité, la production aurait progressé, d'un mois à l'autre, dans la «chimie et parachimie» et dans la «mécanique et métallurgie», révèlent les statistiques de la banque centrale.

Ces données montrent que la production serait restée quasiment stable dans l'«agro-alimentaire», dans le «textile et cuir» et dans l'«électrique et électronique», poursuit BAM.

Comme l'explique la banque centrale dans son rapport mensuel, la hausse des ventes «réflète celle des expéditions à l'étranger, alors que les ventes sur le marché local ont accusé une baisse».

Par branche d'activité, elles auraient progressé dans la «chimie et parachimie» et dans la «mécanique et métallurgie», stagné dans l'«électrique et électronique» et reculé dans l'«agro-alimentaire» et dans le «textile et cuir».

Dans la branche «agro-alimentaire», la production aurait stagné en

janvier 2021 et le TUC se serait établi à 74%.

Quant aux ventes, elles «auraient reculé aussi bien sur le marché local qu'à l'étranger. De même, les commandes auraient baissé, avec un carnet qui se serait situé à un niveau inférieur à la normale», souligne le rapport.

S'agissant de la production de la branche «textile et cuir», l'enquête révèle qu'elles auraient connu une stagnation, recouvrant une hausse dans l'industrie textile» et dans l'industrie du cuir et de la chaussure» et une baisse dans l'industrie de l'habillement et des fourrures». Dans ces conditions, le TUC se serait situé à 64%, selon BAM.

Dans le même temps, «les ventes auraient reculé tant sur le marché local qu'à l'étranger. Par sous-branche, elles se seraient repliées dans l'industrie textile» et dans l'industrie de l'habillement et des fourrures» et au-

raient progressé dans l'industrie du cuir et de la chaussure».

En parallèle, et selon l'avis des patrons interrogés, «les commandes auraient baissé avec un carnet des commandes qui se serait situé à un niveau inférieur à la normale», peut-on lire.

Signalons la hausse de la production dans la «chimie et parachimie» et un TUC qui se serait établi à 74%.

Si l'on en croit la banque centrale, «les ventes auraient connu une hausse, recouvrant une progression des expéditions à l'étranger et une baisse des ventes locales. Pour leur part, les commandes auraient reculé, avec un carnet qui se serait situé à un niveau inférieur à la normale».

Quant à la production de la branche «mécanique et métallurgie», les résultats de l'enquête indiquent qu'elle aurait connu une hausse, tandis que le TUC se serait situé à 68%.

Examinons l'évolution des ventes, il apparaît qu'elles auraient connu une hausse aussi bien sur le marché local qu'à l'étranger. Pendant ce temps, les commandes auraient accusé un repli avec un carnet qui se serait situé à un niveau inférieur à la normale.

Enfin, dans la branche «électrique et électronique», les industriels pensent que la production serait restée inchangée d'un mois à l'autre et le TUC se serait situé à 62%.

De même, les ventes auraient enregistré une stagnation, recouvrant une hausse sur le marché étranger et une baisse sur le marché local. Les commandes auraient, quant à elles, reculé, avec un carnet qui se serait situé à un niveau inférieur à la normale.

A titre de comparaison, rappelons que les résultats (cette fois-ci trimestriels) de l'enquête de conjoncture au titre du quatrième

trimestre 2020 avaient fait ressortir un climat des affaires qualifié de «normal» par près de la moitié (49%) des entreprises de ce secteur et «difficile» par 43% d'entre elles.

Au cours de ce même trimestre 2020, une majorité des entreprises sondées (77%) avaient jugé «normales» les conditions d'approvisionnement en matières premières. Seules 21% les avaient trouvées «difficiles».

«S'agissant du stock des matières premières et demi-produits, il aurait été à un niveau normal dans l'ensemble des branches d'activité», selon les résultats de l'enquête.

Les résultats de ladite enquête menée au titre de décembre dernier avaient fait également état d'une stagnation en ce qui concerne l'évolution des effectifs employés durant les trois derniers mois.

Dans son enquête du trimestre dernier, les patrons d'entreprises s'étaient plaints de la hausse des coûts unitaires de production et de la stagnation des dépenses d'investissement. Outre la stagnation du coût du crédit, une large majorité des industriels jugeait normal l'accès au financement bancaire.

A noter que lors de la récente enquête (janvier 2021), les industriels s'attendent à une amélioration de leurs activités pour les trois prochains mois.

Selon eux, cette amélioration devrait concerner l'ensemble des branches à l'exception du «textile et cuir» où les entreprises tablent plutôt sur une stabilisation de l'activité.

Il est important de préciser que «des niveaux d'incertitude se situent à 39% en ce qui concerne l'évolution future de la production et à 47% pour les ventes ont été déclarés par les industriels», selon toujours les résultats de cette enquête.

Alain Bouithy



Pour les trois prochains mois, les industriels s'attendent à une hausse de l'activité dans l'ensemble des branches à l'exception du «textile et cuir»

AWB, meilleure banque d'investissement au Maroc pour 2021

Attijariwafa Bank (AWB) a été élue "Meilleure banque d'investissement au Maroc pour l'année 2021" par le magazine américain Global Finance.

"Dans son classement des meilleures banques d'investissement (Best Investment Banks 2021) à l'échelle mondiale, régionale et locale, le prestigieux magazine américain Global Finance a élu Attijariwafa bank en tant que Meilleure banque d'investissement au Maroc pour l'année 2021", indique vendredi le groupe bancaire dans un communiqué. Les rédacteurs en chef de Global Finance, avec la contribution d'experts du secteur, ont utilisé une série de critères en se basant notamment sur les soumissions reçues, notamment la part de marché, le nombre et la taille des transactions, le service et les conseils, les capacités de structuration, le réseau de distribution, les efforts pour faire face aux conditions du marché, l'innovation, la tarification, le

service après-vente ainsi que la réputation du marché, précise la même source.

"Avec des attentes généralisées de consolidation dans de multiples secteurs et partout dans le monde, les banques d'investissement joueront un rôle de premier plan dans la refonte de l'économie mondiale après la pandémie", a déclaré Joseph D. Giarraputo, éditeur et directeur éditorial de Global Finance, cité dans le communiqué.

Et d'ajouter que "les entreprises ont plus que jamais besoin de comprendre les spécialités et les compétences qu'apporte la banque d'investissement. Les prix Global Finance sont un guide précieux".

Magazine mensuel anglo-saxon du groupe "Class Editor", Global Finance a été fondé en 1987 et est basé à New York. Il est distribué dans plus de 158 pays, édité en langue anglaise en 50.050 exemplaires à travers le monde.

La CTM réalise un chiffre d'affaires de 373 MDH en 2020

Le chiffre d'affaires (CA) consolidé du groupe CTM s'est établi à 373 millions de dirhams (MDH) durant l'année écoulée, en chute de 43,1% par rapport à 2019, suite aux répercussions de la crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19). Cette contre-performance est due aux restrictions imposées sur les principales villes, le plafonnement du taux de remplissage à 75% et le couvre-feu, indique CTM dans un communiqué, ajoutant que le CA social a baissé de 50,8% à 262 MDH.

S'agissant des indicateurs bilanciaux, le CAPEX (Capital expenditure), qui correspond aux dépenses d'investisse-

ment de capital, a diminué de 86,6% à 18 MDH en 2020, fait savoir la même source, précisant que le groupe CTM a gelé l'ensemble de ses investissements, suite à la pandémie de la Covid-19.

L'endettement, lui, a augmenté de 4,8% à 189 MDH durant l'année écoulée et ce, du fait de la restructuration de la dette du groupe. Au seul T4-2020, le CA consolidé a accusé une baisse de 31,5% à 100 MDH. Ce recul a été atténué par la performance de CTM Messagerie. Et de conclure que le Groupe "reste confiant en sa capacité à retrouver ses niveaux de performances historiques une fois que la pandémie liée à la Covid-19 aura pris fin".

Le Maroc peut devenir un pays émergent grâce à sa dynamique économique rapide

Le Maroc est l'un des principaux pays émergents africains qui connaissent une dynamique économique rapide à même de les hisser au statut de "pays émergés", a indiqué Moubarrack Lo, Senior Fellow au Policy Center for The New South (PCNS) et président de l'Institut Emergence.

Dans un podcast du PCNS placé sous le thème "L'émergence économique des pays africains à l'épreuve de la Covid", M. Lo a présenté la situation en Afrique et expliqué l'impact de la crise sanitaire sur l'ambition d'émergence

des pays africains qui, avant l'avènement de la pandémie du coronavirus (Covid-19), avaient déjà connu un ralentissement de la croissance en 2019 malgré une réduction globale de la pauvreté sur le continent, rapporte la MAP.

Si l'Afrique a été épargnée par les conséquences lourdes de la pandémie sur le plan humain, celles sur le tissu socioéconomique ont, quant à elles, été très fortes, a indiqué l'expert, rappelant qu'avant la crise sanitaire, le continent avait "le vent en poupe" et les experts prédisaient même que le 21ème siècle serait celui de l'Afrique comme ce fut le cas au 20ème siècle pour l'Asie, une perspective confortée par l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA).

A ce titre, l'expert a mis en relief les risques d'anéantissement de plusieurs années de progrès en matière de développement en Afrique, expliquant que les prévisions conçues avant la crise sanitaire auguraient, sur une perspective de 10 ans (2018-2028), l'émergence d'une dizaine de pays africains, mais la crise sanitaire a ralenti ce processus en maintenant la conjoncture pour trois pays, à savoir le Maroc, l'Afrique du Sud et l'Île Maurice, qui ont réussi à soutenir leur dynamique d'émergence.

Après avoir relevé les ambitions d'émergence d'un ensemble de pays africains, passant des plans de lutte contre la pauvreté à ceux de soutien à la croissance au début des années 2000 pour aspirer, quelques années plus tard, au statut de "pays émergents" grâce à la convergence des économies africaines avec l'économie mondiale, la diversification des échanges et le recours à la technologie, M. Lo a évoqué la mise en place d'un "indice synthétique d'émergence économique" qui classe les différents pays auxquels il attribue des scores, lequel comprend un ensemble de dimensions relatives à l'émergence telles que les niveaux de dynamisme économique, d'inclusivité, de transformations structurelles et d'intégration dans l'économie mondiale.

M. Lo a également rappelé qu'après le dernier classement effectué en 2018, sur un échantillon de 100 pays en développement, 45 étaient africains et disposaient de leviers d'émergence compétitifs leur permettant de s'aligner aux leviers des pays émergents, estimant qu'en sus d'une baisse de la croissance africaine constatée en 2019, l'année 2020 risque de connaître une croissance négative.

Néanmoins, l'expert table sur



un rebond de croissance en 2021 à hauteur de 3,1% grâce à la mise en œuvre des mesures de riposte, de soutien à la croissance et à l'effet de la reprise de l'économie mondiale. A cet égard, M. Lo a souligné que tout l'enjeu actuel réside dans la capacité des pays à pouvoir financer ces plans de relance qui dépassent parfois les prévisions initiales des plans d'émergence, ce qui pose la question de savoir comment ces pays, dans un contexte difficile au niveau mondial et local, pourront mobiliser autant de ressources pour mener à bien le financement des plans de relance.

Le spécialiste a noté, en ce

sens, que la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) constitue pour le continent une réelle opportunité en terme de relance, mais demeure tributaire de l'industrialisation qui suppose toutefois de lourds investissements en termes de ressources humaines et de technologies, alors que la crise sanitaire a remis en cause les perspectives de croissance économique en Afrique.

A cet égard, M. Lo a insisté sur la nécessité de reconsidérer les perspectives sur le moyen terme, remanier les agendas et se fixer des horizons plus éloignés, dans l'optique de se remettre de nouveau sur les rails de l'émergence.



La ZLECAF constitue pour le continent une réelle opportunité en terme de relance

Une unité de recyclage textile de Fnideq emploie des ouvriers qui s'adonnaient à la contrebande vivrière

Une entreprise spécialisée dans le recyclage textile à Fnideq a démarré, jeudi, la production, en employant 200 ouvriers qui s'adonnaient, dans le passé, à la "contrebande vivrière" au point de passage de Bab Sebta.

L'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) a supervisé l'opération de signature de contrats de travail à durée indéterminée (CDI) au profit de 200 bénéficiaires, dont 190 femmes, touchés par la pandémie de la Covid-19 et la récession écono-

mique dont souffre la région, après la fermeture du passage de Bab Sebta, rapporte la MAP.

Cette unité industrielle, qui a effectivement commencé sa production, constitue un exemple concret de la mise en œuvre du programme intégré de développement économique et social de la préfecture de M'diq-Fnideq et de la province de Tétouan.

Elle devrait employer plus de mille ouvriers, après son déménagement vers le nouveau siège, qui est en cours de construction dans la zone d'activités économiques.

Dans une déclaration à la MAP, le PDG de l'entreprise, Sabri Said, a souligné que les autorités de la wilaya de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma et de la préfecture de M'diq-Fnideq ont mis à la disposition des investisseurs de la région toutes les facilités et les incitations, afin de les encourager à s'installer dans la ville de Fnideq, notant que cette unité industrielle a commencé temporairement son activité avec 200 travailleurs et prévoit d'embaucher un millier d'autres, après son déménagement vers le nou-

veau siège.

Il a fait savoir que l'entreprise, qui opère dans le tri et le recyclage des vêtements usagés, cible une main-d'œuvre composée principalement de femmes qui travaillaient auparavant dans la "contrebande vivrière", précisant que 30% de la production est distribuée sur le marché local de Fnideq, à travers une coopérative qui comprend 120 marchands d'habits usagés, et une partie de la production est exportée, tandis qu'une autre partie est recyclée pour fabriquer à nouveau des textiles.

Pour sa part, Zineb Chairi, ouvrière à l'entreprise et mère de quatre enfants, a exprimé sa joie d'avoir intégré cette unité industrielle, après avoir travaillé dans la "contrebande vivrière" pendant plus de 10 ans, notant que les initiatives et les mesures urgentes que les autorités ont veillé à mettre en œuvre ont permis à nombre de personnes cibles d'obtenir un emploi stable et un revenu, à même de préserver leur dignité et leurs droits, après la souffrance qu'elles ont endurée dans le commerce informel.

Art & culture

Manal Benchlikha

Quand pop marocaine rime avec féminisme



Rare sont les profils de jeunes chanteuses marocaines qui allient talent inédit et parcours académique honorable. Manal Benchlikha, jeune marrakchie de 27 ans, fait partie de cette catégorie, avec des titres qui révolutionnent la scène musicale marocaine, grâce auxquels elle est considérée aujourd'hui comme l'une des artistes de pop marocaine les plus prometteuses.

Étant dès son jeune âge une passionnée de musique, Manal a commencé par apprendre le solfège et la guitare, après que sa mère a découvert son amour à la musique, une passion qui s'est consolidée encore plus après les cours qu'elle a reçus. "J'ai été passionnée par la musique depuis que j'ai appris à parler, quand ma maman était enceinte de moi, elle écoutait beaucoup de musique et je pense que ça a joué un grand rôle dans mon amour pour la musique", a-t-elle confié à la MAP. Diplômée en audit et contrôle de gestion de l'École nationale du commerce et gestion (ENCG) de Marrakech, cette

jeune artiste a fait ses débuts sur YouTube, notamment avec des "Covers", c'était un "cover" du titre "Zina" qui a donné de l'éclat au talent de Manal, attirant par sa reprise beaucoup de vues pour sa vidéo.

Et depuis, les succès n'ont cessé de s'enchaîner pour Manal, son premier single "Denia" chanté en arabe lui a valu le prix de "meilleure artiste féminine d'Afrique du Nord" aux Africa Music Awards de 2015, elle, qui a essayé plusieurs styles différents.

La chanteuse et compositrice affirme qu'elle se retrouve plus dans le style pop, plus précisément la musique de pop urbaine, étant donné que ça lui permet de s'exprimer encore mieux et de traiter plusieurs sujets différents.

Au sourire lumineux et à la voix d'or, l'artiste de pop marocaine compte aujourd'hui à son répertoire des tubes qui cartonnent, avec "Kolchi Ban", "Nah", "Taj", "Slay", "Pas le choix", "Niya", le titre qui a enflammé la toile, et "Nta", dans lequel elle clame son amour à son mari. Cette prodige du pop

urbain ne cesse de défendre, par le biais de sa musique, les causes de la femme et portent dans plusieurs de ses titres des messages féministes.

Le titre qui la représente plus est "Ice", une chanson qui fait partie de l'album 360 qui sortira le 21 mai prochain, "J'ai vraiment hâte que mon public puisse découvrir l'album et ce titre me représente réellement", a-t-elle noté.

Elle est également une artiste qui consacre une place de choix aux études, puisqu'elle est inscrite en doctorat, une piste qu'elle a mis pour le moment en stand by, faute de son agenda très chargé, notamment après le lancement de sa marque de vêtements, "Bari & Soch", marque marocaine de "street wear unisexe". "Impossible pour moi de pouvoir tout faire, surtout avec tous les projets, l'album, la marque et la vie de tous les jours", a-t-elle fait observer, relevant que pour ce qu'il est de sa musique, elle est très bien entourée d'une équipe qui l'aide énormément et qui la soutient.

La jeune artiste doit son succès en

premier lieu au grand soutien de sa famille. "Ma mère était ma première fan, mon frère et mon défunt père m'ont toujours appuyé et motivé", a-t-elle affirmé avec fierté, sans oublier le soutien de son mari, qui est aujourd'hui son manager et son producteur. Benchlikha a, en outre, souligné que les femmes marocaines sont très fortes et ont beaucoup de courage et de compétences, "je suis très heureuse d'être une femme marocaine, orientale, avec toutes nos traditions, notre culture et patrimoine", s'est-elle réjouie.

Appelant les femmes à croire en leurs compétences, à continuer leur engagement et à s'entraider, Manal espère voir les femmes marocaines se soutenir plus entre-elles, car elle estime que c'est réellement ce qui manque. Pour les jeunes souhaitant faire une carrière dans le domaine artistique, la chanteuse leur conseille de travailler très dur, faire beaucoup de sacrifices, croire en soi et surtout aimer ce qu'ils font, comme ça ils continueront à le faire pendant longtemps.

Débat littéraire en ligne autour du livre "Tisser le temps politique au Maroc"

La chaire Fatéma Mernissi et le site "Ribatakoutoub" ont organisé, samedi, un Café littéraire en ligne sous le thème "Un nouveau regard sur le politique au Maroc", à l'occasion de la parution du livre "Tisser le temps politique au Maroc : Imaginaire de l'État à l'âge néolibéral" (Ed. Karthala, 2020), coécrit par Béatrice Hibou et Mohamed Tozy.

Ce rendez-vous littéraire a été l'occasion de débattre du fond de l'ouvrage à travers plusieurs interventions, notamment de l'historien Abdelahad Sebti, du sociologue Mohamed Oubenal, des politologues Fadma Ait Mous et Abdelhay Moudden et de l'écrivain-chercheur Driss Ksikes.

Dans son intervention, Mme Ait Mous, modératrice du Café littéraire, a indiqué que cet ouvrage revêt une "approche distanciée" sur l'analyse du régime politique au Maroc et est une réflexion

sur les manières de gouverner aux temps néolibéraux. "C'est un travail fait d'observations et d'entretiens historiques et historiographiques très pertinents... C'est aussi le fruit d'un long travail à deux, tissant une collaboration faite de partage de questions fondamentales du terrain", a-t-elle analysé. Pour sa part, M. Sebti, tout en saluant la tenue de cette importante rencontre, a fait observer que les co-auteurs de l'ouvrage ont eu la réflexion de développer des écritures économico-politiques et sur le champ politico-religieux, basées sur plusieurs recherches avec des études de cas. "Parfaitement élaboré, le livre, fort des entretiens menés, a su résumer au niveau du titre la problématique qu'il expose, afin de faciliter l'entrée des lecteurs dans le champ néolibéral au Maroc, avec des approches anthropologiques et une subjectivation des systèmes politiques", a-t-il ajouté. Pour le socio-

logue Mohamed Oubenal, l'ouvrage "Tisser le temps politique au Maroc : Imaginaire de l'État à l'âge néolibéral" offre l'occasion de comprendre les grilles des lectures sur le fondement politico-économique du Maroc, tout en s'intéressant à la sociologie économique. "C'est un livre interdisciplinaire, qui prend comme base le travail des historiens et croise un certain nombre de disciplines intellectuelles", a-t-il indiqué, relevant que c'est aussi un "appel à engager une réflexion sur l'art de gouverner, s'inscrivant dans une logique comparative pour comprendre les formes étatiques".

Cet ouvrage est enrichi de "monographies et de projets économiques importants, notamment le Port de Tanger-Med, outre l'évolution et la normalisation des grands projets, traversés de logiques néolibérales", a-t-il dit.

De son côté, le politologue Abdelhay Moudden a noté que l'ou-

vrage est une analyse politique caractérisée par une force d'ambition qui propose de nouvelles approches pour appréhender la compréhension de la politique au Maroc, tout en dépassant les unités d'analyse et de classification des systèmes politiques. L'écrivain-chercheur Driss Ksikes a, quant à lui, qualifié l'ouvrage de texte dense et incontournable pour comprendre la politique au Maroc et d'une expérience inventant un nouveau style, née de deux manières d'expression différente. "Avec l'ingéniosité des co-auteurs, le livre révèle un phénomène latent, sensé mettre en avant le réel comme l'imaginaire au Maroc, pour enfin désigner l'ordre apparent des choses", a-t-il souligné.

Attentif aux transformations modernes, le livre révèle aussi les continuités profondes et les adaptations insoupçonnées, dans une cohabitation renouvelée, avec une pluralité des discours, a relevé M.

Ksikes, ajoutant que ce produit implique une écriture hybride, structurée et systémique.

Rebondissant sur les réflexions des différents intervenants, la co-auteur du livre, Béatrice Hibou, a indiqué que l'ouvrage met l'accent sur un univers mental qui fait le lien et permet d'associer des logiques et des réalités très différentes, avec une temporalité plurielle qui renvoie à s'inscrire dans le présent de la logique sociale, mais qui s'interpénètrent pour donner lieu à des réinterprétations mutuelles.

L'autre co-auteur, Mohamed Tozy a, pour sa part, fortement salué le travail de quelques historiens marocains, relevant que l'ingénierie épistolaire est une piste pour une nouvelle lecture des échanges épistolaires, alors que le concept "d'empire", traité dans le livre, est caractérisé par un certain nombre de propriétés et de performances pouvant être retrouvées.

Omar Sy raconte comment il s'est ridiculisé devant Tom Hanks



Omar Sy, qui a cartonné dans la première partie de la saison 1 de la série à succès *Lupin*, dans *L'ombre d'Arsène*, diffusée sur Netflix, sera bientôt de retour dans une deuxième partie, qui arrivera sur la plateforme cet été. L'acteur, qui campe le rôle d'Arsène Diop, gentleman cambrioleur inspiré par le célèbre personnage d'Arsène Lupin, a contribué à propulser la série en tête du Top 10 France de Netflix, mais aussi aux aux États-Unis et au Maroc, une première pour une fiction française. Raison de plus pour que le comédien originaire de Trappes soit convié dans l'émission culte américaine *The Tonight Show* starring Jimmy Fallon. Outre la promo de sa série, il en a également profité pour raconter une scène plutôt embar-

rassante qui s'est déroulée en présence de Tom Hanks lors d'un tournage.

"Nous tournions un film en Italie, à Venise, c'était *Inferno* de Ron Howard. C'était mon premier jour sur le plateau, j'étais très nerveux, et je devais trainer Tom Hanks en personne, parce qu'il faisait la cascade lui-même, dans un bateau", a expliqué à Jimmy Fallon le papa de cinq enfants, qui a réussi à conquérir Hollywood en quelques années. "Je me disais : 'Reste calme, fais attention, ne le blesse pas', parce que qui a envie de blesser Tom Hanks ? C'est un trésor international", a-t-il poursuivi, sourire aux lèvres.

Omar Sy ajoute qu'il était "concentré" au moment de tourner cette fameuse scène avec l'acteur américain doublement oscarisé. Mais tout ne s'est

pas passé comme prévu... "J'étais vraiment soulagé. Et là j'ai fait un pas en arrière, et je suis tombé à l'eau, dans le Grand Canal. On ne filmait même pas, c'étaient les répétitions !"

Un brin honteux, l'acteur et humoriste, désormais domicilié à Los Angeles, confesse ce petit accroc était "si dur" en ce premier jour de tournage. Mais fort heureusement, Tom Hanks ne s'est pas départi de son sens de l'humour après cette chute inattendue.

"Tom Hanks est vraiment sympa et très drôle, il a fait des blagues à ce sujet toute la journée, il disait : 'Souvenez-vous qu'il y a de l'eau à Venise !'", a conclu Omar Sy devant un Jimmy Fallon franchement amusé par cette anecdote.

Bouillon de culture

Leïla Bekhti

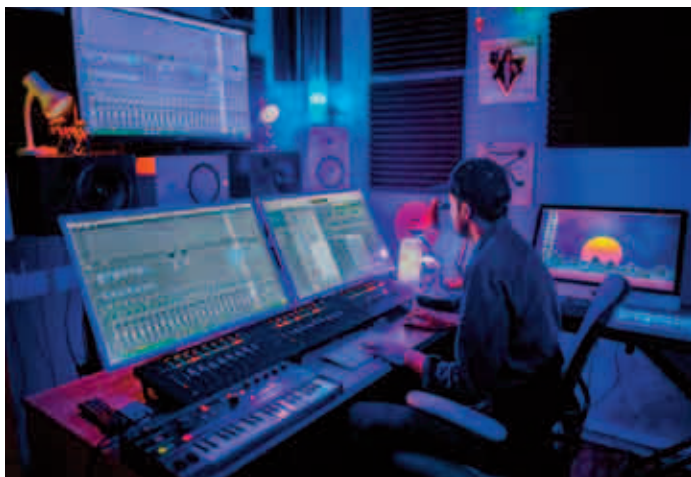
Ce n'est pas parce qu'on aime ses enfants qu'on doit pour autant en faire des gamins pourris gâtés, habillés avec les derniers vêtements à la mode, au mépris de l'environnement : c'est en tout cas le point de vue que défend Leïla Bekhti dans le dernier numéro de *Marie Claire*. Après de nos confrères, l'actrice de 37 ans a été choisie pour évoquer sa vie de maman, et l'éducation qu'elle inculque à ses bouts de chou au quotidien. Pour rappel, l'épouse de Tahar Rahim est la mère de Souleïman et d'une petite fille, née en février dernier.

Prenant visiblement en considération l'importance de l'écologie, mais aussi de l'économie circulaire, Leïla Bekhti met un point d'honneur à vêtir ses deux bambins de manière responsable. "Mes enfants ne sont habillés qu'avec des vêtements déjà portés", a déclaré la comédienne, tout en précisant avec humour qu'ils "ont 682 tatas" et que ça "aide" à éviter les dépenses inutiles. Pour protéger la planète, la star du film *Tout ce qui brille ne s'arrête pas là*. "Je refuse qu'ils croulent sous les jouets. Accumuler serait une absurdité écologique et pourrait faire d'eux des individus blasés", a-t-elle ajouté, vraisemblablement décidée à tout faire pour que sa progéniture ne devienne pas matérialiste.

Leïla Bekhti est également soucieuse de l'éducation qu'elle donne à son aîné, afin qu'il grandisse en devenant le plus indépendant possible, mais aussi en ayant conscience de la parité des sexes. "Mon fils de 3 ans et demi doit ranger lui-même sa chambre. Et débarrasser son assiette. Ce ne sera jamais à sa mère et encore moins à sa sœur de le faire. C'est tout con mais tout part de là, je crois", a-t-elle détaillé, en soulignant toutefois que son garçon "n'est pas Cendrillon non plus !" et qu'il ne croule pas sous les corvées... "Mais personne n'est roi, ni reine, à la maison."



La CNSS annonce des indemnités aux industries culturelles et créatives



La Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) a annoncé, dimanche, la décision de consacrer des indemnités forfaitaires, pour la période allant du 1er juillet 2020 jusqu'au 31 mai 2021, au profit des employés des entreprises du secteur des industries culturelles et créatives en situation difficile, à cause de la crise sanitaire du nouveau coronavirus (Covid-19).

Les opérateurs du secteur peuvent formuler des demandes pour faire bénéficier de cette indemnité leurs salariés et stagiaires en formation-insertion en arrêt provisoire d'activité en raison de la pandémie et déclarés auprès de la CNSS durant le mois de février 2020, a indiqué la Caisse dans un communiqué.

Les employeurs remplissant les conditions stipulées dans le guide d'utilisation du portail covid19.cnss.ma doivent soumettre leurs demandes, via cette plateforme, "à parti de ce jour et jusqu'au 15

courant" pour la période allant de juillet 2020 à janvier 2021, ajoute la même source, rappelant que cette indemnité est financée par le Fonds spécial de gestion de la pandémie du nouveau coronavirus, mis en place sur Hautes instructions royales.

S'agissant des mois de février et de mars 2021, les demandes peuvent être déposées jusqu'au 20 courant, tandis que les déclarations d'avril et mai débiteront le 16 du mois concerné et se poursuivront jusqu'au 3 du mois suivant.

En vue de faciliter l'utilisation du portail, la Caisse nationale de sécurité sociale a préparé une vidéo et un guide explicatif consultables sur le site officiel www.cnss.ma et ses différentes pages sur les réseaux sociaux. L'intéressé peut, le cas échéant, appeler le service "Allo Daman" sur les numéros 0802033333 ou 0802007200.

Histoire des crises germano-marocaines

Faut-il réclamer des réparations à l'Allemagne ?

Dans l'histoire contemporaine, il y a eu quatre ingérences majeures et tragiques de l'Allemagne dans les affaires marocaines

-Colonisation du Sahara marocain entérinée par la Conférence de Berlin, 1884-1885.

-L'Allemagne menace de coloniser le Maroc ; politique de la canonniers : coup de force d'Agadir, 1911.

-Armes chimiques allemandes confectionnées en Allemagne et utilisées avec la participation d'experts allemands pendant la guerre du Rif, 1921-1927.

-Blocage du plan d'autonomie pour le Sahara marocain par l'Allemagne au Conseil de sécurité

De quel droit l'Allemagne entérine-t-elle par la Conférence de Berlin (1884-1885) la colonisation du «Sahara occidental» qui était pendant toute la période précoloniale un territoire marocain ? Il est même le fief d'une des plus prestigieuses dynasties à avoir régné sur le Maroc qui s'étendait à cette époque, c'est-à-dire de la moitié du 11^e siècle jusqu'à la moitié du 12^e siècle, du sud du Sahara marocain jusqu'en Andalousie en Espagne et au Portugal. Ont pris la relève les dynasties des Almohades, des Mérinides, des Saadiens et des Alaouites (de 1666 jusqu'à nos jours).

En 1884, l'Espagne a colonisé le Sahara marocain, mais elle n'avait pas encore d'assise juridique pour cette initiative. Alors, elle s'est adressée à l'Allemagne qui était en train d'organiser une grande conférence pour le partage de l'Afrique entre les puissances européennes. Il s'agit de la triste célèbre Conférence de Berlin réunie par Bismarck, le tout puissant chancelier du Reich, entre le 15 novembre 1884 et le 26 février 1885. C'est à l'issue de cette conférence que l'Espagne a obtenu la sanction juridique de sa mainmise sur le Sahara marocain. L'Acte général de la Conférence de Berlin datant du 26 février 1885 commence par la formule : «Au nom de Dieu Tout-Puissant». Donc, l'Allemagne invoque le Tout-Puissant pour donner son aval juridique à l'Espagne afin de coloniser le Sahara marocain (cf. article 34, chapitre VI, de l'Acte général).

Le Maroc et les pays africains concernés devraient donc avoir le droit de demander des réparations à l'Allemagne pour avoir organisé sur

son territoire ce complot contre l'Afrique.

Le 11 juillet 1911, l'Allemagne s'attaque de nouveau au Maroc. C'est le fameux coup de force d'Agadir. Elle envoie la canonniers «Panther» prendre position dans la baie d'Agadir. C'est une démonstration de force de la part du Reich qui veut prouver au monde qu'il est décidé coûte que coûte à coloniser le Maroc. Pour appuyer ses revendications, l'Allemagne envoie deux autres bâtiments de guerre le «SMS Eber» et le «SMS Berlin». Depuis cette époque, la politique étrangère allemande est connue sous la dénomination «politique de la canonniers» (Kanonenbootpolitik). La droite allemande jubile : «Hourra ! » ; «Quelle glorieuse entreprise ! » ; «A nous le Maroc ! » ; «A quand la conquête ? »

Une guerre mondiale allait éclater déjà à l'époque. D'un côté, les forces de l'Entente cordiale (France-Grande-Bretagne), et de l'autre les Empires centraux (l'Allemagne et l'Empire austro-hongrois). Les troupes, des deux côtés, furent en partie mobilisées. Ce n'est qu'au bout de longues tractations avec la France que l'Allemagne renonça à ses ambitions au Maroc en échange de territoires au Gabon et au Cameroun. A l'issue de cet accord, la marine de guerre allemande quitta enfin la baie d'Agadir, le 28 novembre 1911.

La troisième intervention de l'Allemagne au Maroc est la plus grave, surtout par ses conséquences désastreuses dont souffrent, encore aujourd'hui, les populations et les territoires du Nord du Maroc. C'est un chapitre sombre de l'ingérence allemande dans les affaires marocaines. Il

s'agit de l'utilisation d'armes de destruction massive contre les Marocains pendant la guerre du Rif entre 1921 et 1927.

Juste après l'écrasante défaite d'Anoual subie par l'armée coloniale espagnole le 22 juillet 1921 (13.000 soldats tués) face aux combattants rifains sous le commandement de leur chef légendaire Abdelkrim El Khat-tabi, le gouvernement espagnol a pris contact avec Hugo Stoltzenberg, un chimiste allemand qui développait des armes chimiques. Il avait, pour cela, fondé en 1923 une usine dans la région de Hambourg, la «Chemische-Fabrik Stoltzenberg», et ce avec la complicité de l'armée allemande, la Reichswehr (= défense du Reich). Cette opération a été exécutée malgré l'interdiction imposée à l'Allemagne en matière d'armement par le Traité de Versailles.

Stoltzenberg avait d'abord utilisé ses armes chimiques contre les «goumiers» marocains pendant la Première Guerre mondiale. Pendant la guerre du Rif, il a développé, avec l'autorisation des états-majors de l'armée allemande, toute une stratégie pour gazer les populations du Rif, afin qu'elles se soumettent au régime colonial. Il visait tout particulièrement les villages isolés, les marchés hebdomadaires, les souks, et les terrains agricoles. En un mot, il cherchait à empoisonner systématiquement la chaîne alimentaire des Rifains. Les conséquences de ce terrorisme chimique étaient terribles, surtout pour la population civile. C'est que l'armée coloniale et ses alliés allemands utilisaient surtout le gaz moutarde.

De l'autre côté, la société Schneider avait construit une manufacture de

fabrication d'armes chimiques en 1922 à Mellilia avec le concours d'experts allemands. L'Allemagne est allée encore plus loin dans sa collaboration avec l'Espagne pour asphyxier les populations du Rif.

Elle a signé avec cette dernière en 1923 un accord secret pour faciliter l'acheminement de plusieurs centaines de bombes chimiques et de bidons d'ypérite vers Mellilia dans des navires militaires spéciaux. Cette opération a été organisée et encadrée par des douzaines d'experts germaniques. C'est durant cette période que l'Allemagne a livré à l'armée espagnole des centaines de tonnes de phosgène ainsi que d'autres substances essentielles à la fabrication d'armes chimiques.

Un peu plus tard, l'Allemagne a aidé l'Espagne à construire plusieurs usines de fabrication d'armes chimiques dans le sud de la péninsule ibérique. Puis vint le tour des avions de chasse et des bombardiers. Plus d'une centaine avaient pour mission de larguer chaque jour entre mille et deux mille bombes sur les chaînes montagneuses du Rif.

S'il fallait une preuve à ces exactions, il suffirait de consulter le récit autobiographique du général Ignacio Hidalgo de Cisneros «Cambio de rumbo» dans lequel il se targue d'avoir été le premier à larguer une bombe de 100 kg de gaz moutarde de son avion pendant l'été 1924. Son livre a même été publié en allemand (Kurswechsel) à Berlin en 1973. A retenir également le livre de Rudibert Kunz, écrit en allemand (Giftgas gegen Abd el Krim, Freiburg 1990), et celui de Mimoun Charqi, rédigé en français (Armes chimiques de destruction massive sur le Rif, Rabat 2014).





Ce n'est que grâce à ces armes de destruction massive, d'ailleurs formellement interdites par la communauté internationale, que l'Espagne a pu gagner la guerre du Rif, avec l'appui de la France bien sûr. Vu ces exactions, il n'est pas surprenant de constater que le taux de cancer est relativement important dans les régions du Rif.

Plusieurs associations et partis des deux côtés de la Méditerranée militent pour une reconnaissance de la responsabilité de l'Espagne dans l'utilisation de ces armes chimiques pendant la guerre du Rif. Il est temps maintenant de créer une association pour demander également à l'Allemagne de reconnaître sa responsabilité dans cette guerre chimique et de verser des réparations aux populations du Rif.

Passons maintenant à l'actualité et à la crise récente entre l'Allemagne et le Maroc qui est liée surtout à la question du Sahara et au conflit libyen. Le problème réside dans la méconnaissance presque totale de l'histoire du Maroc par les responsables allemands. Ils ne savent pas, par exemple, que c'est le Congrès de Berlin qui a sanctionné juridiquement la colonisation de notre Sahara.

Ils ne savent pas que la décolonisation du Maroc s'est faite par étapes et que cela a duré plusieurs décennies. Ils ignorent qu'un référendum est quasiment impossible dans la mesure où il s'agit d'une population nomade transfrontalière. Ils ignorent qu'il n'est pas évident de s'entendre sur les listes électorales présentées par les différents acteurs. Ils ignorent que le conflit date du temps de la Guerre froide et que le régime militaire algérien, qui exploite sa propre population pour le compte de ses généraux, a provoqué ce problème avec le soutien des pays communistes pour combattre la monarchie marocaine et pour détourner l'attention de l'opposition. C'est pour cette raison que les masses algériennes protestent chaque vendredi pour demander l'abolition du régime

militaire.

Il faut dire que toute solution autre que celle d'une large autonomie dans le cadre de la souveraineté marocaine conduirait à l'insécurité dans la région, au terrorisme et à des vagues migratoires. Il est nécessaire de faire preuve d'un peu de réalisme et de ne pas réclamer aveuglément la tenue d'un référendum, alors que le Conseil de sécurité préconise aussi la recherche d'une solution négociée entre les parties en présence. Et dire que pour des situations politiques complexes la langue allemande a inventé le terme de « Realpolitik » qui est utilisé tel quel dans le monde entier !

Les dirigeants allemands ne savent pas non plus qu'une puissance coloniale peut rétrocéder un territoire sans référendum, uniquement sur la base d'un traité, comme l'avait fait la Grande-Bretagne avec la Chine au sujet de Hongkong. Et c'est exactement ce qui a été convenu dans le traité de Madrid du 28 février 1976 au sujet de la rétrocession du « Sahara espagnol » au Maroc.

Et ce n'était qu'une rétrocession à la suite de plusieurs autres concédées par l'Espagne au Maroc : Les territoires au Nord du Royaume (7 avril 1956), puis Tanger (Zone internationale, le 29 octobre 1956). Ensuite Tarfaya (Kap Juby, 1958) et Sidi Ifni (1969).

Pourquoi à l'époque l'Allemagne n'a-t-elle donc pas protesté contre ces accords ? Pourquoi avoir fermé les yeux et ne pas avoir demandé l'organisation de référendum avant la rétrocession de chacun de ces territoires ? La République fédérale d'Allemagne existait bien à l'époque, et ce depuis 1949 !

Il ne faudrait pas non plus oublier le comportement du gouvernement allemand lors de la conférence de Berlin, cette fois sur la Libye, le 19 janvier 2020. Ce comportement était particulièrement malveillant. Il a délibérément exclu le Maroc, alors qu'il savait bien que le Royaume était impliqué positivement dans le processus de

réconciliation des Libyens et qu'il organisait depuis plusieurs années à Skhirat et à Bouznika régulièrement des rencontres entre les différentes parties du conflit et que les initiatives du Maroc ont rapproché sensiblement les différents points de vue libyens dans la perspective d'une réconciliation nationale.

L'exclusion du Maroc et l'invitation de l'Algérie, qui n'a pratiquement rien fait pour réunir chez elle les Libyens en vue d'une réconciliation et d'une stabilisation de ce pays, est un affront grave et un faux-pas diplomatique majeur qui aurait dû entraîner la démission du ministre des Affaires étrangères de l'Allemagne et la fin de sa carrière politique.

Pire encore ! Lorsque le président Trump a annoncé la reconnaissance des Etats-Unis de la pleine souveraineté du Maroc sur son Sahara et le rétablissement des relations diplomatiques entre Israël et le Maroc, le gouvernement allemand était déboussolé. Alors que certains pays européens, dont la France, l'Espagne et les Pays-Bas voulaient saisir cette occasion pour plaider au sein des Nations unies et du Conseil de sécurité en faveur de la solution d'autonomie sous souveraineté marocaine afin que la paix puisse enfin revenir dans cette région hautement stratégique pour l'Europe, la République fédérale d'Allemagne a pris les devants et, bien qu'elle ne soit qu'un membre provisoire du Conseil de sécurité, a provoqué une réunion d'urgence pour réclamer un référendum, alors que cette option n'était plus d'actualité depuis longtemps déjà vu l'échec des listes électorales. Les conséquences négatives susmentionnées pour l'Europe, et en particulier pour l'Allemagne, très appréciée par les réfugiés venant d'Afrique, n'ont pas été prises en compte.

Disons pour résumer l'ensemble des faits que l'Allemagne a fait du tort au Maroc à plusieurs reprises. Elle a sanctionné la co-

lonisation de ses zones sahariennes (1885). Elle a menacé le Royaume de colonisation (Agadir, 1911). Et elle a mené indirectement une guerre chimique contre le Maroc (1921-1927). Et, tout récemment, elle a remis en cause la décolonisation du Sahara marocain qui a été réalisée sur la base du traité de Madrid entre l'Espagne et le Maroc.

Le Maroc devrait faire appel à la justice internationale afin que celle-ci statue sur les crimes commis par l'Allemagne et la condamne à verser des réparations au Royaume.

Il y a lieu de signaler ici qu'il y a eu d'autres crises avec d'autres puissances coloniales, étant donné que le Maroc a été victime d'un « multicolonialisme ». Passez-moi ce néologisme qui vient d'imposer sa présence à mon discours. Nous y reviendrons !

Par Fawzi Boubia



Fawzi Boubia, né à Khémisset, a étudié à Heidelberg (PhD) et Paris-IV-Sorbonne (Habilitation). Il a enseigné l'histoire des littératures et des civilisations aux Universités de Rabat et de Caen.

Il est écrivain et philosophe, spécialiste des relations « Orient-Occident ». Il écrit ses articles et livres en allemand, mais aussi en français et en arabe.

Récente publication: „Von Deutschland lernen: Goethe und Hegel“, PalmArtPress, Berlin, 2021, 320 Seiten, Mit einem Geleitwort von Hans Christoph Buch. La publication d'un roman chez le même éditeur est prévue pour 2022 :

„Ich bin ein Migrationshintergrund“.

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTER-
RIEUR REGION
MARRAKECH SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE GZOUOLA
CAIDAT OULED
SELMANE.

C.T. OULED SELMANE.
Avis d'appel d'offre Ouvert
N° : 03/2021/OLS
Séance publique

Le 31 mars 2021 à 10 heure
30 minute, il sera procédé
dans le bureau de Monsieur
le président de la C.T. OULED SELMANE l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offre concernant:
Location de l'abattoir du
sok hebdomadaire (Had
El Machrek)

Le cautionnement provisoire
est fixé respectivement à la
somme de : 21000,00 DH.

L'estimation du coût des
prestations établie par le
maître d'ouvrage est de :
147000,00 DH.

Les dossiers d'appel d'offre
peuvent être retirés du
bureau de la régie de la C.T
OULED SELMANE, il peut
être également téléchargés
à partir du portail des marchés
de l'état : www.marchespublics.gov.ma

Les concurrents peuvent:
-Soit déposer leurs plis dans
la régie de la commune
OULED SELMANE

-Soit les envoyer par courrier
recommandé avec accusé
de réception au bureau
Précité.

-Soit les remettre au président
de la commission d'appel
d'offres du début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par décret N°: 2-12-349 Du
8 Joumada1 1434 (20 Mars
2013)

N° 1914/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
Délégation Provinciale
de Berkane

Centre Hospitalier Provincial
EDDERRAK - Berkane
Avis d'Appel d'offres
Ouvert N° :04/2021

Le 01/AVRIL.2021 à 10Heures
il sera procédé à la salle des
réunions du Centre Hospitalier
Provincial « EDDERRAK »
de Berkane, sise à :
Rue la Victoire Hay El Hassani
Berkane, à l'ouverture
des plis relatifs à l'appel
d'offres ouvert sur offres de
prix pour l'exécution des
prestations de :Lavage du
linge du Centre Hospitalier
Provincial EDDERRAK de
Berkane et l'hôpital de
proximité de Saïdia

Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
de Sous ordonnancement
du CHP Berkane, sise à :
Rue la Victoire Hay El
Hassani Berkane, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des marchés
publics : www.marchespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offre
peut être envoyé par voie
postale aux concurrents qui
le demandent dans les
conditions prévues par l'article
19 du décret n° 2-12-349
du 08Joumada 1 1434
(20 Mars 2013) relatif aux
marchés publics

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
Dixmille dirhams (10
000,00dhs)

L'estimation des couts des

prestations établie par le
maître d'ouvrage est fixée à
la somme de :

Six cent quatre-vingt treize
mille dirhams. (693
000,00dhs)

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles
27,29 et 31 du décret N° 2-
12-349 relatif aux marchés
publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par
courrier recommandé avec
accusé de réception, au bureau
précité à l'adresse: Rue la
Victoire Hay El Hassani
Berkane.

- Soit déposer contre récépissé
leurs plis dans le bureau
de Sous ordonnancement du
CHP Berkane, sise à : Rue la
Victoire Hay El Hassani
Berkane.

- Soit les remettre au président
de la commission d'appel
d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.

-Soit les remettre par voie
électronique à travers le
portail des marchés publics

• Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 5 du règlement
de consultation.

• Il est prévu des visites des
lieux au CHP de Berkane
et à l'hôpital de Saïdia
le:22MARS 2021 à 10h.

N° 1915/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EDUCA-
TION NATIONALE, DE
LA FORMATION PROFES-
SIONNELLE,

DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION ET DE
FORMATION MAR-
RAKCH - SAFI
DIRECTION PROVIN-
CIALE D'EL KELAA DES
SRAGHNA

AVIS DE LA CONSULTA-
TION ARCHITECTURALE
N° 01/ KELAA/2021

Le 06/04/2021 à 10 h il sera
procédé, dans la salle des
réunions de la direction
provinciale d'El Kelaa des
Sraghna, à l'ouverture des
plis des architectes relatifs à
la consultation architecturale
concernant :

ETUDES ARCHITECTU-
RALES ET SUIVI DES TRA-
VAUX DE
CONSTRUCTION DE
L'ECOLE PRIMAIRE AS-
SALAM A LA COMMUNE
EL KELAA, PROVINCE EL
KELAA DES SRAGHNA.

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré auprès du bureau des
marchés relevant du service
des affaires administratives
et financières de la Direc-
tion provinciale à El Kelaa
des Sraghna, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
« www.marchespublics.gov.ma ».

Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de : (5 225 000,00
DH) Cinq Millions Deux
Cent Vingt Cinq Mille Di-
rhams.

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret N° 2-12-349 du 08

Joumada I 1434 (20 mars
2013) relatif aux marchés
publics.

Les architectes peuvent :
> Soit déposer contre récépissé
leurs plis au bureau
des marchés relevant du
service des affaires adminis-
tratives et financières de la
Direction provinciale à El
Kelaa des Sraghna ;

> Soit envoyer les plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bureau
précité ;

> Soit les remettre au prési-
dent de la jury au début de
la séance et avant l'ouverture
des plis ;

> Soit les transmettre par
voie électronique dans le
portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation architecturale.

N° 1916/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EDUCA-
TION NATIONALE, DE
LA FORMATION PROFES-
SIONNELLE,

DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE AREF
MARRAKCH - SAFI
DIRECTION D'EL KELAA
DES SRAGHNA

AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX
N° 02/ FDR/2021

Le 07/04/2021 à 10 H, il
sera procédé dans la salle
des réunions de la direction
provinciale d'El Kelaa des
Sraghna relevant de l'AREF
Marrakech -Safi, avenue
Youssef Ibn Tachfine à El
Kelaa des Sraghna, à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offre ouvert sur of-
fres de prix pour : Etudes
géotechniques et contrôle
de la qualité des matériaux
des travaux de construction
du lycée collégial Sidi El
Hattab à la commune Sidi
El Hattab, province El Kelaa
des Sraghna.

Les dossiers d'appel d'offre
peuvent être retirés du Service
des Affaires Administratives
et Financières - Bureau
des marchés - de la
direction provinciale d'El
Kelaa des Sraghna, il peut
également être téléchargé à
partir du portail des marchés
publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire
est fixé à la somme de :
(1 200 000 DH) Mille Deux
Cent Dirhams.

L'estimation des coûts des
prestations établie par le
maître d'ouvrage (T.I.C) est
fixé à la somme de :
(60 000,00 DH) Sixante
Mille Dirhams.

Le contenu, la présentation
ainsi que le dépôt des
dossiers des concurrents
doivent être conformes aux
dispositions des articles 27,
29 et 31 du décret 2.12.349
relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit envoyer leurs plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au Service
des Affaires Administratives
et Financières - Bureau
des marchés - de la
direction provinciale d'El
Kelaa des Sraghna;

- soit les déposer contre récépissé
au bureau précité ;
- soit les remettre au président
de la commission d'appel
d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture

des plis.

- Soit les transmettre par
voie électronique dans le
portail des marchés publics.

> Les certificats de qualifi-
cation délivrés par le minist-
ère de l'équipement, du
transport et de la logistique
dans l'activité des études
géotechniques : qualification
1.1 et pour l'activité du
contrôle de qualité : qualifi-
cation 2.1.> Pour les candi-
dats étrangers, les certificats
de qualifications ne sont pas
exigés, ils doivent produire
un dossier technique composé
d'une note sur les moyens
humains et techniques et
des attestations de références.

Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation.

N° 1917/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EDUCA-
TION NATIONALE, DE
LA FORMATION PROFES-
SIONNELLE,

DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION ET DE
FORMATION MAR-
RAKCH - SAFI

DIRECTION PROVIN-
CIALE D'EL KELAA
DES SRAGHNA
AVIS DE LA CONSULTA-
TION ARCHITECTURALE
N° 02/ KELAA/2021

Le 08/04/2021 à 10 h, il sera
procédé, dans la salle des
réunions de la direction
provinciale d'El Kelaa des
Sraghna relevant de l'AREF
Marrakech -Safi, avenue
Youssef Ibn Tachfine à El
Kelaa des Sraghna, à l'ou-
verture des plis des archi-
tectes relatifs à la consulta-
tion architecturale concernant :

Etudes architecturales et
suivi des travaux d'exten-
sion de (04) Quatre écoles
primaires relevant de la di-
rection provinciale d'El
Kelaa des Sraghna.

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré auprès du bureau des
marchés relevant du service
des affaires administratives

et financières de la Direc-
tion provinciale à El Kelaa
des Sraghna, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
« www.marchespublics.gov.ma ».

Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de : (1 200 000,00
DH) Un million Deux Cent
Mille dirhams.

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret N° 2-12-349 du 08
Joumada I 1434 (20 mars
2013) relatif aux marchés
publics.

Les architectes peuvent :

> Soit déposer contre récépissé
leurs plis au bureau
des marchés relevant du
service des affaires adminis-
tratives et financières de la
Direction provinciale à El
Kelaa des Sraghna ;

> Soit envoyer les plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bureau
précité ;

> Soit les remettre au prési-
dent de la jury au début de
la séance et avant l'ouverture
des plis ;

> Soit les transmettre par
voie électronique dans le
portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation architecturale.

N° 1918/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EDUCA-
TION NATIONALE, DE
LA FORMATION PROFES-
SIONNELLE,

DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE
LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

ACADEMIE REGIONALE
D'EDUCATION ET DE
FORMATION MAR-
RAKCH - SAFI

DIRECTION PROVIN-
CIALE D'EL KELAA DES
SRAGHNA
AVIS DE LA CONSULTA-
TION ARCHITECTURALE
N° 03/ KELAA/2021

Le 08/04/2021 à 11 h, il sera
procédé, dans la salle des

réunions de la direction
provinciale d'El Kelaa des
Sraghna relevant de l'AREF
Marrakech -Safi, avenue
Youssef Ibn Tachfine à El
Kelaa des Sraghna, à l'ou-
verture des plis des archi-
tectes relatifs à la
consultation architecturale
concernant :

Etudes architecturales et
suivi des travaux d'exten-
sion de (04) Quatre lycées
collégiaux relevant de la di-
rection provinciale d'El
Kelaa des Sraghna.

Le dossier de la consulta-
tion architecturale peut être
retiré auprès du bureau des
marchés relevant du service
des affaires administratives
et financières de la Direc-
tion provinciale à El Kelaa
des Sraghna, il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail des marchés publics
« www.marchespublics.gov.ma ».

Le budget prévisionnel
maximum, hors taxes, pour
l'exécution des travaux à
réaliser est de : (1 500 000,00
DH) Un million Cinq Cent
Mille dirhams.

Le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 100, 101 et 102
du décret N° 2-12-349 du 08
Joumada I 1434 (20 mars
2013) relatif aux marchés
publics.

Les architectes peuvent :

> Soit déposer contre récépissé
leurs plis au bureau
des marchés relevant du
service des affaires adminis-
tratives et financières de la
Direction provinciale à El
Kelaa des Sraghna ;

> Soit envoyer les plis par
courrier recommandé avec
accusé de réception au bureau
précité ;

> Soit les remettre au prési-
dent de la jury au début de
la séance et avant l'ouverture
des plis ;

> Soit les transmettre par
voie électronique dans le
portail des marchés publics.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 8 du règlement
de consultation architecturale.

N° 1919/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
جهة الدار البيضاء سطات
إقليم سطات
دائرة البروج
قيادة العرائفة أولاد عامر
جماعة أولاد عامر

إعلان
تعلن جماعة أولاد عامر أنها ستستظم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2021، لفائدة موظفيها من درجة : المصاعدين، الأدارس و المصاعدين التقنيين، المتضمن لميزانية جماعة أولاد عامر، وذلك وفق الجدولة الزمنية التالية

الدرجة الحكيمة	درجة التوظيف	شروط التنظيم المطلوبة	تاريخ الامتحان	مكان إجراء الامتحان	عدد المناصب المتبقية بها % في حدود 13	آخر أجل لتلقي الترشيح
مساعد الدرجة الثالثة	مساعد الإداري الدرجة الثانية	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه المصاعدين الإداريين من الدرجة الثالثة المتوفرين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في هذه الدرجة.	2021/04/03 ابتداء من الساعة العاشرة صباحا،	مقر جماعة أولاد عامر	13 %	2021/03/26
مساعد الدرجة الثالثة	مساعد تقني الدرجة الثانية	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه المصاعدين التقنيين من الدرجة الثالثة المتوفرين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في هذه الدرجة.	2021/04/03 ابتداء من الساعة العاشرة صباحا،	مقر جماعة أولاد عامر	13 %	2021/03/26

تتضمن مواد الامتحانات على اختبارات كتابية وشفهية وتودع طلبات الترشيح بمكتب الضبط بالجماعة.

N° 1920/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE
FORMATION MARRAKCH - SAFI
DIRECTION PROVINCIALE D'EL KELAA
DES SRAGHNA

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° 04/ KELAA/2021

Le 08/04/2021 à 12 h, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna relevant de l'AREF Marrakech-Safi, avenue Youssef Ibn Tachfine à El Kelaa des Sraghna, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale concernant :

Etudes architecturales et suivi des travaux d'extension de (03) Trois lycées qualifiants relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghna. Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des marchés relevant du service des affaires administratives et financières de la Direction provinciale à El Kelaa des Sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics « www.marchespublics.gov.ma » Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : (1 500 000,00 DH) Un million Cinq Cent Mille dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
□ Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés relevant du service des affaires administratives et financières de la Direction provinciale à El Kelaa des Sraghna ;
□ Soit envoyer les plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
□ Soit les remettre au président de la jury au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
□ Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation architecturale.
N° 1908/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL DCS/DDE/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 13/2021/BP

Le 08/04/2021, à 12 h, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion)à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix : ETUDE ET ASSISTANCE TECHNIQUE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CENTRES : ODZERRAD ODSBIH.LAHYADNA.MAYATE.ZNAD

A . O D L G A R N . L O U - NASDAJBIL,JOUALLA.ME RBOUH.LAFREITA A LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :10 000,00 DHS (dix Mille Dhs).

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :752.400,00dhs (sept cent cinquante deux mille quatre cent dhs)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna
2-soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.
3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
4- Soit les envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat d'engagement dans les domaines suivants : D17 ET D18
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 1909/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA
CONSEIL PROVINCIAL DCS/DDE/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DE PRIX N° 14/2021/BP

Le08/04/2021 à 13 h ,il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna.(Salle de réunion)à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix : ETUDE ET ASSISTANCE TECHNIQUE AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CENTRES : OULED OMER -OULED YAAGOUB-LA AMRYIA-OULED MSABEL-SIDI MOUSSA-OULED BOUALI LOUAD - DECHRA-SIDI HATTAB-OULED MAS-SOUD-LAMZEM A LA PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :10 000,00 DHS (dix Mille Dhs). - L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 684.000,00dhs (six

cent quatre vingt quatre mille dhs)

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés du conseil provincial d'El Kelaa des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna
2-soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d'Elkelaa des Sraghna.
3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

4- Soit les envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat d'engagement dans les domaines suivants : D17 ET D18
Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation

N° 1910/PA
ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'EL KELAA DES SRAGHNA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°07/2021

Le 06/04/2021 à 11H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de La logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna à l'appel d'offres sur offres de prix pour : Travaux des accotements bétonnés au niveau de la RP2127 du PK 21+500 au PK 22+000 sur des sections discontinues Province d'El kelaa des Sraghna

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : cinq mille Dirhams (5000,00 DH).

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : Trois cent trente cinq mille sept cent soixante dirhams. (335 760,00dh). Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dos-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE
* Pour les concurrents installés au Maroc
Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes:
SECTEUR : B
QUALIFICATION : B3
CLASSIFICATION : 5
*Les concurrents non installés au Maroc
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation.

N° 1911/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU D'EL KELAA DES SRAGHNA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°06/2021

Le 06/04/2021 à 10H00, Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de La logistique et de l'eau d'El Kelaa des Sraghna à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

• Travaux d'entretien de la RP2119 du PK0+000 au PK5+000
-Province d'El Kelaa des Sraghna-
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau de marché, service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat: www.marchespublics.gov.ma Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Seize mille cinq cent Dirhams (16 500,00 DH).

L'estimation du coût des prestations est fixée à la somme de : UN MILLION QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT QUATRE DIRHAMS. (1 099 884,00dh). Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dos-

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés service Gestion et Programmes, Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'eau d'el kelaa des sraghna
• soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
• Soit déposer leur plis et offres par voie électronique dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

DOSSIER TECHNIQUE
* Pour les concurrents installés au Maroc
Une copie légalisée (certifiée conforme à l'original) du certificat de qualification et de classification. Il est exigé pour le présent appel d'offre les qualifications suivantes:
SECTEUR : B
QUALIFICATION : B5 ; B6
CLASSIFICATION : 4
*Les concurrents non installés au Maroc
Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le Règlement de consultation.

N° 1912/PA

المملكة المغربية
وزارة الفلاحة
والإحياء كالم واد نون
إقليم سبوي إيفي
مؤسسة التعاون بين الجماعات
إيفي الكبرى

مشروع مرسوم
إعلان أن الجمعية العامة تقضي إحداث
محرج إقليمي مشترك للفلاحة لخدمة مؤسسة التعاون بين الجماعات
إيفي الكبرى وذلك بالقرارات التالية:
1- بتاريخ 11 رجب 1402 (6 مايو 1982)؛
و على المرسوم رقم 2-82-382 المؤرخ بـ 2 رجب 1403 (16 أبريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7-81 المشار إليه أعلاه.
يقرر ما يلي:

إن رئيس الحكومة،
بناء على القانون رقم 7-81 المتعلق بنزع الملكية لأجل المنفعة العامة، وبالاحتلال المنفذ، الظهور الشريف رقم 81-254-1، بتاريخ 11 رجب 1402 (6 مايو 1982)؛
و على المرسوم رقم 2-82-382 المؤرخ بـ 2 رجب 1403 (16 أبريل 1983) بتطبيق القانون رقم 7-81 المشار إليه أعلاه.
يقرر ما يلي:

السلطة الأولى:
يعان أن الجمعية العامة تقضي إحداث محرج إقليمي مشترك للفلاحة لخدمة مؤسسة التعاون بين الجماعات إيفي الكبرى وذلك بالقرارات التالية:
لجماعة مستسى (إقليم سبوي إيفي).
السلطة الثانية:
تتبع بناء على ما ذكره ملكية القطعة الأرضية المبردة في الجدول أسفله، والرسوم حدودها بخط أحمر في المخطط التوجيهي ذي المقاييس 1000/1 الملحق بأصل هذا المرسوم:

السلطة التوجيهية للمحرج	إسم الملك المرجع العقاري الملك	أسماء وعضوين الملك المقترحين
55 هكتارا T21 52 سكتيار	الملك يسمى كريكرة عبارة عن أرض بورية غير محظنة	- وزارة الفلاحة والصيد البحري والتنمية القروية والمياه والغابات (قطاع المياه والغابات)؛ - ورثة الوفاة سالم بن حسين القاطنين بجماعة مستسى؛ - ورثة العبادوي الحسين القاطنين بجماعة مستسى؛ - ورثة الحسين المديوني القاطنين بجماعة مستسى؛ - ورثة بلاج وعبد القاطنين بجماعة مستسى؛
		- الحياوي الحسين بن محمد والحياوي مبارك بن محمد القاطنين بجماعة مستسى؛ - ورثة إيمشاش أحمد بن مبارك القاطنين بجماعة مستسى؛ - ورثة إيكنش الحسين القاطنين بجماعة مستسى؛ - ورثة بن يحيى القاطنين بجماعة مستسى؛ - ورثة اد بهي القاطنين بجماعة مستسى؛ - ورثة اد عندي القاطنين بجماعة مستسى؛ - الشافعي حسن بن العربي القاطنين بجماعة مستسى؛ - ورقي أوجيات الحسين بن محمد القاطنين بجماعة مستسى؛ - ورثة لولو محمد القاطنين بجماعة مستسى.

المدة: ثلاثين سنة
يعد بتقديما ما جاء في مشروع هذا المرسوم الذي ينشر بالجريدة الرسمية إلى وزير الداخلية ورئيس مؤسسة التعاون بين الجماعات كل واحد منهما فيما يخصه.
N° 1913/PA

CONSTITUTION
I/- Aux termes d'un acte SSP du 11/02/2021 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée associée unique:
Dénomination : «MAROC RECYCLAGE PLOMB» SARLAU.
Objet : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger : RECYCLAGE DE BATTERIES USEES PLOMB D'EUVERE NEGOCO GENERAL.
Siège Social : CASABLANCA, 26 AV MERS SULTAN APPT 3 ETG.1.
Capital Social : 100 000,00 DHS (Cent Mille dirhams).
Apport : L'associé fait apport à la société d'une somme en espèce à savoir : Mr. MUSTAPHA AROUROU 100.000,00 DHS
Durée : 99 ans.
Gérance : Mr. MUSTAPHA AROUROU désigné comme gérant pour une durée illimitée.
II-Le dépôt légal a été effectué et immatriculé au registre au tribunal de commerce de Casablanca sous le numéro 493023.

N° 1900/PA

STE «2ARS» SARL AU CONSTITUTION
I- Au terme d'un acte sous seing privé en date du 25/01/2021 à Mohammedia, il a été établi les statuts de la société SARLAU dont les caractéristiques sont les suivants :
Objet :
• Entrepreneur vérificateur d'installations électriques industrielles
• Génie informatique (Entreprise de).
Dénomination : 2ARSSARLAU
Siège : LOT RCE CHAMPS DE LYS APPT 1 GH1 IMM AMohammedia
Durée : 99 ans.
Capital : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100,00 DHS chacune
- Mme BOUGUTEBA AZIZA100 000,00 Dirhams.
Gérance : Mme BOUGUTEBA AZIZ Agérante.
Année sociale : 1er janvier au 31 décembre.
Bénéfice : 5% à la réserve légale, le solde est attribué aux parts.
II- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de 1ère instance de Mohammedia
Le 04/03/2021 sous le numéro 27451.

N° 1901/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHICHAOUA CERCLE DE MEJJAT CAIDAT MZOUA-ZAOUIA NAHLIA COMMUNE MZOUA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 08/2021
Le 02/04/2021 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la commune De MZOUA à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres de prix pour :
- Construction d'un château d'eau et approfondissement et équipement d'un puits au douar AIT HSSAINE et Réalisation d'un réseau de distribution d'eau au douar IFENSA et Construction d'une seguia « OUGOUG » au douar TOURITE AIT LILHAR à la Commune MZOUA.
- Le dossier d'appel d'offres peuvent être retirés au service technique de la com-

mune de Mzouda.
- Il peut également Etre téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : 25 000,00 dhs (Vingt Cinq Mille dirhams).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 416 850,00 dhs (Quatre Cent Seize Mille Huit Cent Cinquante Dirhams.)
- Le contenu ainsi que la présentation doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20/3/2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit par voie électronique a partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au siège de la Commune De Mzouda.
• Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
• Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture Des plis.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 1902/PA

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°09/DR2/2021
Séance publique
La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne le Renforcement de l'AEP du centre IMINTANOUT à partir d'un nouveau forage Lot : ligne électrique
Le financement du projet objet du présent appel d'offres sera assuré par la Banque Européenne d'Investissement (BEI6).
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
L'estimation du coût des prestations s'élève à 240 000,00DH TTC.
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000,00 DH.
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.
Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- Soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- Soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V-Angle Rue Badr, Gueliz BP : 631 - Marrakech, avant la date et heure de la séance

d'ouverture des plis.
- Soit remis à la commission d'appel d'offres en début de la séance d'ouverture des plis.
L'ouverture des plis aura lieu le Jeudi 08 Avril 2021 à 09h :30 à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sis à l'adresse sus indiquée.
Les demandes d'éclaircissement doivent être formulé uniquement sur le portail des marchés publics.
Le règlement des achats de l'ONEE et les cahiers généraux sont consultables et téléchargeables à partir du site internet des achats de l'ONEE-Branche Eau à l'adresse : <http://www.onep.ma> (Espace entreprise - rubrique Achats)
N° 1903/PC
OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°10/DR2/2021
La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne la Réhabilitation des équipements hydro électromécanique de la station de reprise quartier industriel - SIDI BOUATHMANE. Province de RHAMNA, Lot : Equipements
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
L'estimation du coût des prestations s'élève à 1 200 000,00DH TTC.
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 12 000,00DH.
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.
En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE- Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception

du dossier par le destinataire. Les plis des concurrents, établis et présentés conformément aux prescriptions du règlement de la consultation, doivent être :
- soit déposés contre récépissé au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure fixées pour la séance d'ouverture des plis.
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau d'Ordre de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, sise à Marrakech, avant la date et l'heure de la séance d'ouverture des plis.
- soit remis au président de la commission d'appel d'offres en début de la séance publique d'ouverture des plis.
L'ouverture publique des plis aura lieu le Jeudi 08 avril 2021 à 09 : 30 heures à la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech.
Tél: 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.
Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.
En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE- Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception

N° 1904/PC

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHICHAOUA CERCLE DE MEJJAT CAIDAT MZOUA-ZAOUIA NAHLIA COMMUNE MZOUA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/2021
Le 02/04/2021 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la commune De MZOUA à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres de prix pour :
✓ **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT DOUAR AIT M'HANED ET DOUAR ZAOUIA IFENSA A LA COMMUNE TERRITORIALE MZOUA**
- Le dossier d'appel d'offres peuvent être retirés au service technique de la commune de Mzouda.
- Il peut également Etre téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : **120 000,00 dhs (Cent vingt Mille dirhams)**.
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **3 842 437,99 dhs (Trois Millions Huit-Cents Quarante Deux Milles Quatre Cents Trente Sept Dirhams, 99 Cts.)**.
- Le contenu ainsi que la présentation doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20/3/2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
✓ Soit par voie électronique a partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au siège de la commune De Mzouda.
✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture Des plis.
✓ les concurrents sont invités à fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE) Branche Eau DIRECTION REGIONALE DU TENSIFT AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 11/DR2/2021
Séance publique
La Direction Régionale du Tensift de l'ONEE- Branche Eau, sise à Marrakech, lance le présent appel d'offres qui concerne :
ETUDE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE TERRITORIALE SIDI AISSA BENSLIMANE PROVINCE D'EL KELAA DES SRAGHNA
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de la consultation.
L'estimation du coût des prestations s'élève à 600 000,00DH TTC.
Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 600,00DH.
Le dossier de consultation peut être retiré à l'adresse suivante :
- Bureau Achats de la Direction Régionale du Tensift de l'ONEE - Branche Eau, Boulevard Mohamed V- Angle Rue Badr, Gueliz-Marrakech.
Tél: 05 24 43 93 46 - 05 24 42 07 31 Fax: 05 24 43 91 09.
Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur le portail des marchés publics à l'adresse : <https://www.marchespublics.gov.ma/>.
Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats.
En cas d'envoi du dossier de consultation par la poste à un candidat, sur sa demande écrite et à ses frais, l'ONEE- Branche Eau n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception

N° 1905/PC

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHICHAOUA CERCLE DE MEJJAT CAIDAT MZOUA-ZAOUIA NAHLIA COMMUNE MZOUA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° .01./2021
Le 05/04/2021 à 10 heures du matin, il sera procédé en séance publique dans la salle des réunions De La Commune Douirane, à l'ouverture des plis relatifs aux :

1-TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLEAUX DOUARS TALAKBOURINE TAZADIMT.
2- TRAVAUX D'EQUIPEMENT D'UN PUITTS ET CONSTRUCTION RESERVOIR D'EAU AU DOUAR MHADJATE
- Le dossier d'appel d'offres peut être :
* Soit retiré du service technique relevant du siège De La Commune Douirane
* Soit téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma
Le contenu ; la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 ; 29 ; 31 et 148 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.
- Le dossier d'appel d'offres peut être :
* Soit envoyé par voie postale en courrier recommandé avec accusé de réception à le Président De La Commune-Douirane
* Soit déposé contre récépissé au bureau Technique de la C Douirane
* Soit remis directement au président de la commission d'appel d'offres séance Tenante et avant le commencement de l'ouverture des plis
* Soit transmis par voie électronique au compte de maître d'ouvrage
- Les pièces justificatives à fournir sont celles indiquées à l'article 10 du règlement de la consultation
- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : Quinze mille dirhams (15 000,00)DH - Le montante l'estimation du maître d'ouvrage est fixé à : *Trois cent onze mille cent quarante huitdirhams.(311148.00)
N° 1906/PA

N° 1906/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHICHAOUA CERCLE DE MEJJAT CAIDAT MZOUA-ZAOUIA NAHLIA COMMUNE MZOUA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/2021
Le 02/04/2021 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la commune De MZOUA à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres de prix pour :
✓ **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT DOUAR AIT M'HANED ET DOUAR ZAOUIA IFENSA A LA COMMUNE TERRITORIALE MZOUA**
- Le dossier d'appel d'offres peuvent être retirés au service technique de la commune de Mzouda.
- Il peut également Etre téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : **120 000,00 dhs (Cent vingt Mille dirhams)**.
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **3 842 437,99 dhs (Trois Millions Huit-Cents Quarante Deux Milles Quatre Cents Trente Sept Dirhams, 99 Cts.)**.
- Le contenu ainsi que la présentation doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20/3/2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
✓ Soit par voie électronique a partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au siège de la commune De Mzouda.
✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture Des plis.
✓ les concurrents sont invités à fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

ROYAUME DU MAROC MINISTERE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHICHAOUA CERCLE DE MEJJAT CAIDAT MZOUA-ZAOUIA NAHLIA COMMUNE MZOUA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/2021
Le 02/04/2021 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Monsieur le Président de la commune De MZOUA à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres de prix pour :
✓ **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT DOUAR AIT M'HANED ET DOUAR ZAOUIA IFENSA A LA COMMUNE TERRITORIALE MZOUA**
- Le dossier d'appel d'offres peuvent être retirés au service technique de la commune de Mzouda.
- Il peut également Etre téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme : **120 000,00 dhs (Cent vingt Mille dirhams)**.
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **3 842 437,99 dhs (Trois Millions Huit-Cents Quarante Deux Milles Quatre Cents Trente Sept Dirhams, 99 Cts.)**.
- Le contenu ainsi que la présentation doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20/3/2013) relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
✓ Soit par voie électronique a partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma
✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre au siège de la commune De Mzouda.
✓ Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
✓ Soit les remettre au président de la commission d'Appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture Des plis.
✓ les concurrents sont invités à fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification suivant :

N° A.O	Secteur	Qualifications exigées	Classe
07/2021	B	B1, B3, B4, B5, B11	3

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.
N° 1907/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Aménagement
du Territoire
National, de l'Urbanisme,
de l'Habitat et de la
Politique de la Ville
Habitat et Politique
de la Ville
Direction Provinciale de l'Ha-
bitat et de la Politique de la
Ville-Tétouan
Avis d'appel d'offres
ouvert sur offre de prix
N°2/2021 Séance Publique
Le lundi 5 avril 2021 à 11h, il sera
procédé au siège de la Direction
Provinciale de l'Habitat et de la
Politique de la Ville de Tétouan,

sis rue Mohamed Daoud
Quartier Touabel Tétouan à
l'ouverture des plis relatifs à
l'appel d'offres sur offres de
prix n°2/2021 (séancepublique)
pour objet: Prestations d'Entre-
tien et de Nettoyage des locaux
administratifs de la Direction
Provinciale de l'Habitat et de la
Politique de la Ville de Tétouan.
Le dossier d'appel d'offres peut
être retiré auprès le Service des
Affaires Administratives et Fi-
nancières de la Direction Pro-
vinciale de l'Habitat et de la
politique de la ville de Tétouan
située à la Rue Mohamed
Daoud quartier Touabel Té-

touan, il peut également être té-
léchargé à partir du portail des
marchés de l'Etat:
www.marchespublics.gov.ma
- Le montant du cautionnement
provisoire est fixé à la somme
de Trois milles dirhams (3 000,00
DH).
- L'estimation des prestations à
réaliser est soixante-dix-huit-
mille neuf cent quarante di-
rhams et 80 centimes TTC (78
940,80 DH TTC).
- La Visite des lieux est prévue
le Mardi 23 Mars 2021 à 11 h .
Le contenu, la présentation ainsi
que le dépôt des dossiers des
concurrents doivent être

conformes aux dispositions des
articles 27, 29 et 31 du décret n°
2-12-349 relatif aux marchés
publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer contre récépissé
leurs plis au Service des Affaires
Administratives et Financières
de la Direction Provinciale de
l'Habitat et de la politique de la
ville de Tétouan, sis à l'adresse
ci-dessus ;
• Soit les envoyer, par courrier
recommandé avec accusé de
réception au bureau précité ;
• Soit les remettre au président
de la commission d'ouverture
des plis au début de la séance et
avant l'ouverture des plis.
• Soit les transmettre par voie
électronique au maître d'ou-
vrage dans le portail des mar-
chés publics.

Les pièces justificatives à four-
nir sont celles prévues par l'ar-
ticle 8 du règlement de
consultation.
N° 1926/PA
ELESDOPA AFRICA- SARL
AU CONSTITUTION
Aux termes d'un acte SSP en
date du 10.02.2021, il a été établi
les statuts d'une Société SARL
AU dont les caractéristiques
sont les suivantes:
Dénomination : ELESDOPA
AFRICA
Forme Juridique: SOCIETE A
RESPONSABILITE LIMITEE
D'ASSOCIE UNIQUE.
Objet: BUREAU D'ETUDES, D
ENQUETES ET DE RE-
CHERCHE (TENANT UN).
Siège Social : 46 BOULEVARD
ZERKTOUNI 3 EME ETG APT
N° 6, CASABLANCA.

DUREE : 99 ans.
Capital Social : CENT MILLE
DIRHAMS (100.000,00 Dhs), di-
visé en MILLE (1000) parts so-
ciales de CENT DIRHAMS (100
Dhs) chacune, numérotées de 1
à 1000, toutes libérées et attri-
buées à :
• Mme. OULAHDIR ILHAM :
1000 parts sociales.
GERANCE : Mme. OULAH-
DIR ILHAM, gérante unique de la
société.
La Société sera valablement en-
gagée par la seule signature de
la gérante unique: Mme. OU-
LAHDIR ILHAM.
Le dépôt légal a été effectué au
tribunal de Commerce de Casa-
blanca, le 05.03.2021 sous le N°
768791. La Société est immatri-
culée au Registre de Commerce
sous N° 493243.
N° 1927/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA REGION DARAA-TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
CERCLE DE RISSANI
CAÏDAT DE RISSANI
Commune D'ES-SEFFALAT N° 34-21
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
N° 01/2021

Le mardi 6 avril 2021 à partir de 10:30 heures, il sera procédé en séance publique dans le bureau de Mr
le président de la commune d'ES-SEFFALAT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres
des prix relatifs aux :

N° AO	OBJET	CAUTIONNEMENT PROVISOIR EN DHS	ESTIMATION DU MAITRE D'OUVRAGE	HEURS ET DATE D'OUVERTURE DES PLS
01/2021	Extension réseau d'eau aux ksours de la commune Es-sfalate province d'Er- Rachidia	13000,00 dhs	967 199,55dhs	06/04/2021 à 10:30 h

-Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au près du bureau d'ordre de la commune d'es-seffalat
Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent application des
articles 27;29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) fixant les conditions et les
formes de passation des marchés pour le compte de l'Etat, les communes territoriales et des établissements
publics ainsi que certaines règles relatives à leurs gestion et leur contrôle .

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'es-seffalat à rissani.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture
des plis.
- Les concurrents peuvent soumissionner électroniquement
- les entreprises installées au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'originale du
Certificat de Qualification et de Classification délivré par le Ministère de l'Équipement et du Transport :

Secteur	Classe	Qualification
C	5	C1

- les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique prévu le règlement de
consultation

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Les pièces fournies doivent être originales ou copier certifiées conformes à l'original de moins de trois mois

N° 1924/PA



Royaume du Maroc
Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Formation Professionnelle et de la
Recherche Scientifique
Université Sultan Moulay Slimane -Béni Mellal
La Présidence

Appel ouvert à candidature

Conformément à la loi 02.12 relative aux nominations aux emplois
supérieurs et conformément à la loi 01.00 portant organisation de
l'Enseignement Supérieur promulguée par le Dahir n° 1.00.199 du 15 Safar
1421 (19 mai 2000) notamment son article 20. le Président de l'Université
Sultan Moulay Slimane porte à la connaissance des Professeurs de
l'Enseignement Supérieur (P.E.S) qu'un (01) appel à candidature est ouvert
pour le poste de :

- **Doyen de la Faculté de L'Economie et de Gestion, Beni Mellal**

Les dossiers de candidatures peuvent être retirés du site de
l'Université www.usms.ac.ma ou du siège de la Présidence de l'Université,
sis à quartier Taqaddoum, Avenue Mohamed V, Béni Mellal, (Secrétariat
Général) du 15 au 19 Mars 2021 inclus, pendant les horaires suivants : de
8h30mn à 16h30mn

Des informations sur l'Université Sultan Moulay Slimane se trouvent
également sur le site www.usms.ac.ma.

Les dossiers de candidatures dûment constitués sont à déposer contre
récépissé, en six (06) exemplaires (plus une copie sur CD-ROM) du 19 au 23
Avril 2021 inclus, à l'adresse sus-indiquée et suivant les horaires suivants : de
9h à 15h.



Présidence de l'Université Sultan Moulay Slimane, quartier Taqaddoum, BP : 591, Av. Mohamed V, Béni Mellal, 23000
Fax : (+212)05 23 48 13 51, Tél. : (+212)05 23 48 02 38
www.usms.ac.ma

N° 1925/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du
Développement Rural et des Eaux et Forêts
Département des Eaux et Forêts
Direction Régionale des Eaux Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zaers.
Direction Provinciale des Eaux et Forêts et de la Lutte
Contre la Désertification de Rabat

OBJET: AVIS RECTIFICATIF.

Le Directeur Provincial des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de
Rabat informe le public que l'avis de l'appel d'offre n° 22/2021/DPEFLCD-RBT publié au
journal libération n° 9257 en date du 04/03/2021 sous numéro 1782/PA est modifiée comme
suit :

Ancien	Nouveau
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent cinq mille quatre cent quatre- vingt-huit dirhams quatre-vingt-six centimes (205.488,86Dh)TTC.	L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent soixante et onze mille quatre cent trente-trois dirhams vingt centimes (171.433,20 Dh)TTC.

N° 1923/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation, de la Formation Professionnelle,
Supérieure et de la Recherche Scientifique
Département de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique
La Présidence



الجمهورية المغربية
وزارة التربية الوطنية والتكوين
المهني والبحث العلمي
شعبة التعليم العالي والبحث العلمي
الجامعة المغربية

Avis de Report

Appel d'offres ouvert N° 01 IUH2C/2021
Relatif aux TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SOUS-SOL EN SALLES
D'ARCHIVES DE LA FACULTE DE MEDECINE ET DE PHARMACIE DE
CASABLANCA

Il est porté à la connaissance du public que l'Appel d'offre n° 01 IUH2C/2021 et
qui a pour objet travaux d'aménagement du sous-sol en salles d'archives de la faculté de
médecine et de pharmacie de Casablanca lot unique, dont l'ouverture est prévue pour le
09/03/2021 à 10h à la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca, que l'ouverture
de ce dernier sera reporté pour le jeudi 25/03/2021 à 10h à la présidence de l'Université
Hassan II de Casablanca.

N.B : La visite des Lieux est accessible pendant cette période.

N° 1922/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Éducation Professionnelle
de la Formation Supérieure et de la Recherche Scientifique

L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION

DE LA REGION MARRAKECH-SAFI

AVIS RECTIFICATIF DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 02/AREF/2021

Il est porté à la connaissance du public que l'appel d'offres ouvert sur offre de
prix n° 02/AREF/2021, relatif à l'acquisition de mobilier d'enseignement et
mobilier de bureau au profit des nouvelles créations des établissements scolaires
relevant de l'AREF-MS en quatre lots séparés a été rectifié comme suit :

1. Report de la date d'ouverture des plis du 25/03/2021 à 10H au 30/03/2021 à
10H.
2. Report de la date de dépôt des échantillons exigés par le dossier d'appel
d'offres du 24/03/2021 à 16H au 29/03/2021 à 16H.

Le reste des conditions de la consultation n'a pas subi de changement.

N° 1921/PA

Jeux & Loisirs

Mots flechés

Par Abou Salma

TÊTE	FIN DE STAGE	ARTICLE INDEFINI	NOUVEAU	BRIN DE PAILLE	HOLLANDAIS	PERROQUET RIDEAU	REFRAINS
				ENVOI			
ÉTENDUE D'EAU					TRAVAIL DE CHOIX		
CROISÉE				TOUFFE	ENTEND		
CUBE			ESCAMOTER	À L'ENVERS: GROGNE			SOCIABLE
COUP DE FEU				QUARTIER DE PARIS		CHOISI LETTRES DE BÉART	
À L'ENVERS: ÉPICE							
			IVRE LASCIF			FIN DE VERBE PRONOM	
POULIE À GORGE		EN SCÈNE LANGAGE INFORMATIQUE		DE BAS EN HAUT: ALLONGEAIT	PETIT MAMMIFÈRE		
ÉBAUBI				CHAMP DE BATAILLE			
DE BAS EN HAUT: CALCIUM	TOUR DE VIE			DE BAS EN HAUT: LIMA		À CET ENDRIT	LETTRES DE TALLIN NOUVEAU
	BLÉ NOIR						QUARTIER DE BONN
				EST À LONDRES		COMMUNION	
VÉRIN	SOLDATS ROMAINS						

Solution mots flechés d'hier

LIVRE DE POCHE	V	CHOUSA	LETTRES POSÉD	E	NOÛS RÉGLE PLATE	JUGE	A	AVIVE	CANAPÉ	LIEU DE DÉLICES	GRAND VOYAGE
INTRODUIRE	A	P	O	S	T	A	T	PIED DE VIGNE		S	E
NUIT	D	E	S	S	E	R	T	POMME EYRIQUE		O	D
	M	E	U	L	A		B	ROYAUME DU COEUR		I	F
APPÊTE	M	GAZ RARE	DIAPHANE		I	R	I	S	QUARTIER DE TONIS		A
DISPENSÉ	E	X	E	M	P	T	E	E	FIN DE ANNÉE XÉNON		P
DIAGNOSTIC	C	E		COLÈRE	PENPH-LET		R	EXPIRATION		E	X
BESSEM-ELER	U	N	I	F	I	E	R		PAPETERIE DES TRÈS ÉCOURTS		E
ÉVIQUE	M	O	R	A	L	A	B		EN ABRAJE LETTRES DE SANS		A
POÛ	N	E	C	E	S	S	A	I		R	E
	A	N		T	O	N		N	NOTE BLANCHE NON-DIT		B
URCINE	I	M	M	U	N			T	CACHER		A
SARENT MUSUL-MAN	A	L	E	M				P	RECHERCHER POUR PRESSION		P

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laâyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE 130/64

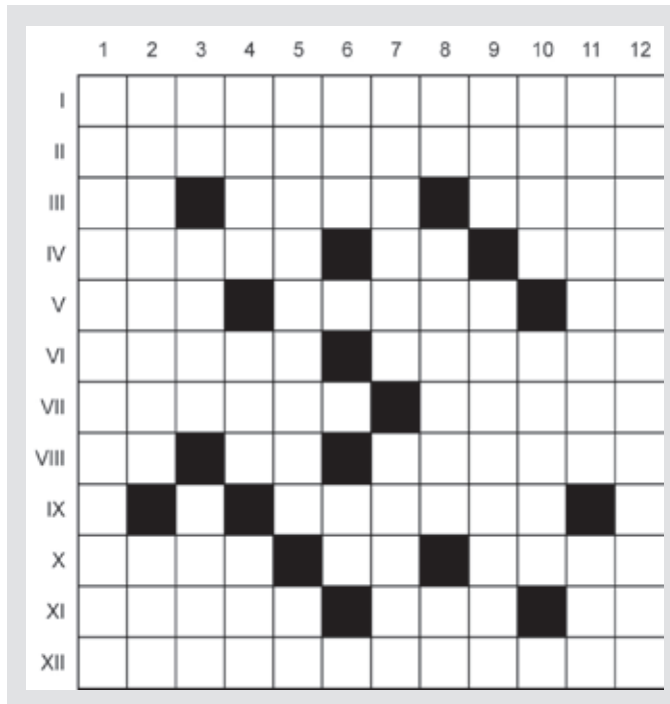
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT.

- I. Elle ourdit.
- II. La continuité dans le changement.
- III. Au milieu du bois – Près de 4 milliards d'habitants – On les trouve en radoub.
- IV. Au courant du Coran – Possessif – Norme de boîte.
- V. Parti algérien – Eau de châteaux – Le troisième homme.
- VI. Pas vraiment souple – Sur les routes en hiver.
- VII. Port sur la Mer Noire – Qui a du pot.
- VIII. C'est nous – Fourniture de bureau – Fait de beaux yeux.
- IX. Agrandie.
- X. Pour éviter les coups – Numérote le numéro – Issue du lac Ladoga.
- XI. Héroïne des skis ? – Du côté de Metz – IV : II.
- XII. Violas.

VERTICALEMENT.

1. Faisant un léger bruit.
2. Regard furtif – Berceau de marin.
3. Possessif – renie sans la tête – Petit os mais pas osselet.
4. Boule rouge – Travaille dans l'ombre – Nous tire les cartes.
5. Une voyelle qui sort du nez – Pour un docteur.
6. Siège à La Haye – Oblige à lire dans le noir.
7. Des coups nippons – Réduire en miettes.
8. La moitié de la moitié de Tonton. – Dans le massif des Bornes – Entrée de service.
9. Donne du temps libre – Forces naturelles.
10. IV c'est mieux – Grande de 1805 à 1814.
11. Instruction formelle – Par en voyage.
12. Sortais de l'ombre.

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

	9			8	7			
8		3		1		9	4	
			5	2				
2	9		8			3		
1	5	7		4		2	6	8
	4			5		1		7
				6	2			
	7	6		9		8		3
		2	8				5	

Moyen

		4						1
	8			1	3			
		1	6	2		4	7	
	5	8			6			2
4								8
6		8				7	5	
	3	2		6	4	5		
			9	7			2	
5						9		

Difficile

		4	3	9	7	1		
	6	8	4					
			1					
3	6		8					
	4					7		
			9		6	5		
			2					
				1	3	9		
2	5	7	4		8			

Expert

5	1	2	3					
		2		4				
6	3			5				
	2				7	9		
		8				5		
		3	1				2	
			8				3	6
		4			8			
		7	2	4		1		

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

2	1	7	9	8	6	5	3	4
9	5	4	2	1	3	7	8	6
3	8	6	4	7	5	9	2	1
4	9	3	7	5	2	1	6	8
1	7	8	6	3	4	2	9	5
6	2	5	1	9	8	4	7	3
8	6	1	5	2	7	3	4	9
7	3	9	8	4	1	6	5	2
5	4	2	3	6	9	8	1	7

Moyen

2	5	7	6	3	8	1	4	9
4	9	3	7	5	1	8	6	2
1	6	8	9	4	2	7	5	3
8	4	1	3	9	6	2	7	5
9	2	6	5	8	7	4	3	1
3	7	5	1	2	4	9	8	6
6	1	2	8	7	5	3	9	4
5	8	9	4	1	3	6	2	7
7	3	4	2	6	9	5	1	8

Difficile

5	3	6	7	4	9	8	2	1
9	4	2	8	5	1	3	7	6
7	8	1	6	3	2	4	5	9
8	1	5	9	2	4	7	6	3
3	7	4	1	8	6	2	9	5
2	6	9	3	7	5	1	4	8
6	9	8	4	1	7	5	3	2
4	5	3	2	6	8	9	1	7
1	2	7	5	9	3	6	8	4

Expert

9	8	7	1	6	3	2	4	5
4	5	1	8	2	9	7	3	6
3	2	6	5	7	4	8	1	9
1	6	9	4	8	5	3	7	2
5	7	8	9	3	2	4	6	1
2	4	3	7	1	6	9	5	8
7	1	2	3	5	8	6	9	4
6	3	4	2	9	1	5	8	7
8	9	5	6	4	7	1	2	3

Sport

Laporta élu président du Barça

La reconstruction peut commencer



Quatre mois après la démission de Josep Maria Bartomeu et onze ans après avoir quitté son poste, Joan Laporta a été élu président du FC Barcelone dimanche et devra diriger la reconstruction d'un club qui a perdu sa place d'épouvantail sur le continent européen.

Un nouveau président, voilà ce qu'il manquait à ce Barça en crise permanente depuis plus d'un an et qui n'a plus rien gagné depuis avril 2019, pour renaître et ouvrir une nouvelle page de son histoire, avec comme premier dossier l'avenir de sa superstar Lionel Messi, en fin de contrat fin juin.

Alors que le quotidien de l'illustre club catalan est rythmé par une perquisition et des arrestations comme la semaine dernière, des scandales internes et des déceptions sportives, le retour au premier plan de Joan Laporta, qui avait déjà été président du club entre 2003 et 2010, est synonyme d'un retour à la stabilité.

Annoncé favori, Laporta a écrasé le scrutin avec 54,28% des votes (30.184 voix), devant les deux autres candidats Victor Font (16.679 voix, 29,99%) et Toni Freixa (4.769 voix, 8,58%), selon les chiffres officiels du Barça.

Des chiffres célébrés avec ardeur par Laporta, qui a chanté l'hymne du Barça et sauté dans les bras de ses proches, tout sourire, avant de déboucher le champagne. Il a également reçu les félicitations de Font et Freixa.

S'il reste pour beaucoup de socios celui qui a amorcé l'ère du "grand Barça", avec Guardiola, Xavi, Iniesta, Messi et douze titres en poche, Laporta se retrouve face à un immense chantier de reconstruction.

Le premier dossier brûlant concerne l'avenir de Messi. L'Argentin de 33 ans, qui avait souhaité mettre les voiles l'été dernier avant de se raviser, n'a encore rien décidé... mais est officiellement libre de négocier sa sortie vers un autre club depuis le 1er janvier.

La Pulga (puce, en espagnol) est venue déposer son bulletin dans l'urne accompagnée de son fils Thiago dimanche matin: une grande première pour la légende argentine, qui ne s'était jusqu'alors jamais prononcé lors d'un scrutin présidentiel de son club.

"Il y a exactement 20 ans aujourd'hui, un certain Messi débutait avec les jeunes du Barça. Et qu'il soit venu voter aujourd'hui signifie que Leo aime le Barça. Entre tous, on va le convaincre de rester. Un applaudissement pour Messi !", a lancé Laporta durant son premier discours comme président, dimanche soir après minuit.

Le deuxième gros chantier sera économique: avec plus d'un milliard d'euros (1,173 Md EUR) de dette à long terme, et 730,6 millions d'euros à trouver d'ici fin juin, Laporta devra négocier un échelonnement avec les créanciers... et discuter avec le vestiaire pour une éventuelle diminution des salaires.

D'autres dossiers s'empilent: le

retard des travaux de rénovation du Camp Nou qui devaient être lancés en 2017, mais ont à peine commencé; ou encore la crise sportive et le manque criant de résultats, alors que le Barça n'a plus rien gagné depuis avril 2019 et qu'il se déplace sur le terrain du Paris SG mercredi en 8e de finale retour de Ligue des champions, après avoir été sèchement battu 4-1 à l'aller.

L'objectif: "esquiver le catastrophisme", comme l'a souligné Laporta durant son discours de victoire.

Mais Laporta démarre son nouveau mandat avec une base de soutien très forte.

Ces élections ont généré une forte mobilisation, avec 55.611 votes enregistrés (dont 20.663 par courrier) sur les 110.290 socios (supporters-actionnaires) en âge de voter (50,42% de participation), à quelques centaines de voix du record datant de l'élection présidentielle de 2010 (57.088 votes enregistrés).

"La participation élevée m'a surpris vu les difficultés de mobilité qu'il y avait entre provinces. Ça n'a pas été facile (d'organiser cela) mais nous sommes satisfaits de comment ça s'est déroulé", a saouvé Carles Tusquets, à la tête de la commission de gestion transitoire chargée d'organiser l'élection repoussée de janvier à mars en raison de la pandémie.

Les joueurs de l'équipe première (Sergio Busquets, Riqui Puig) et des légendes du club (Eric Abidal, Carles Puyol, Luis Enrique) sont aussi venus voter... et même l'ex-président Josep Maria Bartomeu, arrêté, entendu par la justice puis relâché entre lundi et mardi dans l'affaire du "Barçagate", une campagne présumée de calomnies visant des figures du club.

Bartomeu remplacé, c'est maintenant Laporta qui sera l'architecte du renouveau du Barça. Et il a ouvert sa nouvelle page dès dimanche soir, en déclarant: "On va à Paris pour remonter!"

En réalisant Thomas Bach, le CIO doit esquisser l'après-Tokyo



Délaissant un instant l'organisation des JO de Tokyo en pleine crise sanitaire, le Comité international olympique doit débattre cette semaine de son avenir plus lointain, à l'heure de réélire Thomas Bach à sa présidence.

Déjà mince, le suspense sur le vote mercredi des 102 membres de l'instance s'est évanoui depuis l'annonce, le 1er décembre dernier, que l'Allemand de 67 ans serait seul en lice

pour briguer un second mandat de quatre ans.

Mais avant de reconduire l'ancien champion olympique d'escrime, aux commandes du CIO depuis 2013, la 137e session réunie en visioconférence dressera le bilan des ambitieuses promesses de son "Agenda 2020".

Doublement des recettes du sponsoring international, contrats à très long terme, création d'une "chaîne olympique" numérique: l'ère Bach a marqué "une renaissance" pour l'instance de Lausanne, "gère au jour le jour" par son prédécesseur Jacques Rogge, estime auprès de l'AFP Jean-Loup Chappelet, professeur émérite à l'Université de Lausanne et spécialiste de l'olympisme.

Face à la pénurie de villes candidates à l'accueil des Jeux, rebutees par l'énormité de la facture et les réticences de la population, il s'agissait d'abord de modifier la procédure d'attribution et de baisser les coûts.

D'où la double désignation en septembre 2017 de Paris pour les JO-2024 et Los Angeles pour les JO-2028, deux villes déjà dotées de la

plupart des infrastructures, et le statut de "candidat préférentiel" accordé la semaine dernière à la ville australienne de Brisbane pour ceux de 2032.

"L'attractivité" de la grand-messe olympique pour les pays hôtes promet de rester une question cruciale, souligne Jean-Loup Chappelet, tant la pandémie de Covid-19 a transformé la préparation des Jeux de Tokyo (23 juillet-8 août) en cauchemar logistique et sanitaire.

Or le virus Zika, juste avant les JO de Rio en 2016, avait déjà montré la vulnérabilité du plus grand rassemblement pacifique au monde, essentiel à la survie financière de nombre de fédérations internationales.

Le report d'un an des JO de Tokyo, fin mars 2020, a aussi illustré la complexité de la machine olympique, dont le CIO entend rester le "chef de file" tout en composant avec une multitude d'interlocuteurs.

"Le CIO n'est plus seul à décider: il faut tenir compte des organisateurs mais aussi des gouvernements locaux et nationaux, des comités nationaux olympiques, de l'opinion publique,

des sponsors et des médias", énumère Jean-Loup Chappelet.

Au plus fort de la première vague de coronavirus, l'instance de Lausanne a ainsi dû s'incliner devant le refus des comités olympiques canadien et australien d'envoyer leurs athlètes à Tokyo.

Et à moins de cinq mois de la cérémonie d'ouverture, le CIO demeure suspendu aux décisions japonaises sur l'accueil de spectateurs étrangers et la jauge des compétitions, respectivement attendues fin mars et fin avril.

Avant même le rendez-vous tokyoite, se dessinent déjà les autres chantiers de l'instance olympique, à commencer par le maintien de sa "neutralité politique" et l'amélioration de son impact climatique.

Depuis plusieurs mois, les appels à boycotter les Jeux d'hiver de Pékin en 2022 se multiplient en raison de la répression chinoise contre la minorité musulmane des Ouïghours.

"C'est difficile, pour être honnête", a reconnu mardi la skieuse américaine Mikaela Shiffrin, regrettant de "devoir choisir entre les droits

de l'Homme, la moralité, et être en mesure de faire (son) travail".

D'autant que ce débat coïncide avec une refonte en cours de l'article 50 de la charte olympique, qui bannit pour l'heure toute "démonstration ou propagande politique, religieuse ou raciale".

Pour Jean-Loup Chappelet, le CIO pourrait "affirmer la liberté d'expression des athlètes, sauf sur le podium et le terrain", ouvrant ainsi la voie à des protestations individuelles en Chine.

A plus long terme, l'instance promet de "réduire de 45% d'ici 2030 ses émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre", alors que les grands événements sportifs sont de plus en plus décriés pour leur empreinte carbone.

Enfin, dans sa récente feuille de route jusqu'en 2025, le CIO entend "encourager le développement des sports virtuels", une réponse au désintérêt des plus jeunes pour le spectacle sportif, qui menace son modèle économique reposant sur les droits TV.



Le Raja tenu en échec par le CAYB

Le Raja de Casablanca et le Youssoufia Berrechid (CAYB) ont fait match nul (1-1), dimanche au Complexe sportif Mohammed V, pour le compte de la 9^e journée de la Botola Pro D1 "Inwi" de football. Les visiteurs ont ouvert le score suite à un tir puissant sur coup franc (39^e) d'Atik Chihab qui n'a laissé aucune chance au portier rajaoui Anas Zniti.

En deuxième période, l'attaquant congolais des Verts, Ben Malango, a remis les pendules à l'heure en inscrivant le but d'égalisation à la 73^e minute.

Ce nul permet aux hommes de Jamal Sellami de s'emparer provisoirement de la tête du classement (19 pts) du championnat en attendant le déplacement du Wydad de Casablanca jeudi sur la pelouse du Moghreb de Tétouan. Le Youssoufia de Berrechid occupe, quant à lui, la 4^e position avec 12 unités.

Pour rappel, le bal de cette journée a été ouvert samedi par la rencontre qui avait opposé la RSB à l'ASFAR et qui s'est soldée en faveur des Militaires sur le score de 2 à 1.

Suite à cette défaite, le coach de la RSB, Tarik Sektioui, a jeté l'éponge et sa démission a été acceptée par le bureau dirigeant.

La suite de la 9^eme journée est programmée pour les 13 et 14 mars. Samedi, deux matches sont prévus à savoir RCAZ-OCES et FUS-HUSA, sachant que le club gadiiri vient lui aussi de limoger son entraîneur, le Tunisien Mounir Chebil qui sera suppléé par le Marocain Reda Hakam. Quant au programme dominical, il se décline comme suit : MCO-DHJ, SCCM-IRT et RCOZ-MAS.

L'unité africaine célébrée à Nouakchott

En attendant son officialisation à Rabat, Patrice Motsepe serait le nouveau patron de la CAF

Initialement rivaux, mais désormais unis dans un même but : Jacques Anouma, Patrice Motsepe, Augustin Senghor et Ahmed Yahya se sont mis d'accord à Rabat, et ont confirmé, lors d'une cérémonie d'unité africaine tenue au Palais des congrès de Nouakchott, en Mauritanie, une proposition de nouvelle direction pour la CAF et le football africain.

En présence du président de la FIFA Gianni Infantino, de plusieurs membres du Conseil de la FIFA et du Comité exécutif de la CAF, ainsi que de plus de 20 présidents d'associations membres africaines, les quatre dirigeants ont réaffirmé que ce qui les unit est bien plus fort que ce qui pourrait potentiellement les diviser. C'est la raison pour laquelle ils ont décidé d'unir leurs forces et de former une équipe sous la direction de Patrice Motsepe en vue des élections présidentielles de la CAF qui doivent avoir lieu vendredi 12 mars à Rabat.

La base d'un programme commun, inspiré du manifeste initial des quatre candidats, est en cours d'élaboration, et inclura les contributions de toutes les associations membres et parties prenantes africaines dans un processus participatif et inclusif.

"Je suis ravi que la FIFA ait pu contribuer, même si ce n'est que peu, à ce moment crucial pour le football sur ce grand continent", a déclaré le président de la FIFA, Gianni Infantino, à l'issue de l'événement.

Vers le report ou l'annulation de la CAN U17

La CAN U17 de football pourrait être reportée ou carrément annulée. Une réunion de la commission d'urgence de la CAF devait avoir lieu hier pour décider du sort de ce tournoi prévu au Maroc de la période allant du 13 au 31 courant.

La décision du report ou d'annulation est justifiée par la propagation de la pandémie de Covid-19 dans plusieurs pays du continent dont certains devraient dépêcher leurs sélections pour cette manifestation.



«L'accord conclu par les candidats est un signal fort pour l'Afrique, mais aussi pour le monde. L'Afrique est présente et est un acteur clé pour l'avenir du football mondial. C'est aussi un signe d'unité et d'engagement pour amener le football africain au plus haut niveau où il devrait être. Une Afrique unie derrière une vision et un projet concrets est plus forte. Unis, nous sommes plus forts. C'est ce que nous avons entendu de la part des associations membres africaines ces dernières semaines, donc je suis sûr qu'elles sont également très heureuses en ce moment. Il y a de grands défis à relever, mais aussi de grandes opportunités, et je garantis le soutien et les encouragements de la FIFA pour les relever», a-t-il ajouté.

Patrice Motsepe, le dernier candidat à la présidence de la CAF, a déclaré : «Le football africain a besoin de la sagesse collective, mais aussi du talent et de la sagesse exceptionnels de chaque président de chaque pays et de chaque association membre. C'est ce qui me donne confiance. Lorsque nous travaillons tous ensemble avec l'expérience, le talent et la passion, le football en Afrique connaîtra un succès qu'il n'a pas connu dans le passé.»

«Le football a une contribution unique à apporter», a-t-il ajouté. «Les joueurs les plus populaires viennent d'Afrique. C'est merveilleux d'avoir de bons plans et de bonnes idées, c'est encore plus merveilleux d'avoir de la passion. Notre objectif doit être que

l'un des pays africains remporte la Coupe du monde. Je pense que cela arrivera bientôt. Le talent est là. Investir dans les jeunes et les académies et rendre les compétitions compétitives au niveau mondial seront essentiels. Nous avons besoin que le secteur privé s'implique avec des ressources financières. L'engagement à s'améliorer et à continuer d'investir est là et la transparence de la gouvernance est une excellente base», a-t-il souligné.

L'enthousiasme de M. Motsepe a également été salué par Ahmed Yahya, le président de la Fédération mauritanienne de football (FFRIM), qui a accueilli cet événement le même jour de la finale de la Coupe d'Afrique des nations U-20 de la CAF 2021. «Nous sommes ici pour être unis et pour être ensemble pour le progrès du football africain», a-t-il déclaré. «Quand j'ai commencé ma campagne Ensemble, pour le football africain», j'y croyais vraiment et que nous devions vraiment travailler ensemble. Je devais mettre mes connaissances, mon savoir-faire et mon dynamisme au service du football africain. Je n'ai eu aucun problème à m'asseoir à table avec mes amis candidats pour discuter d'un ordre du jour commun. Personne ne nous l'a imposé. Chacun de nous est autonome. Mais c'était une bonne initiative, car c'était la solution pour se réunir, travailler ensemble, et chercher un avenir meilleur pour le football africain, sans que ce soit une question de positions. Nous avons discuté de nos programmes et

nous avons décidé d'en créer un commun. C'est donc un programme commun qui améliorera le football africain».

Pour Jacques Anouma, l'ancien président de la Fédération ivoirienne de football (FIF), le nouveau partenariat offre une unité qui a jusqu'ici échappé à l'Afrique. «Je suis heureux d'être ici avec vous pour célébrer l'unité de la famille africaine du football», a-t-il déclaré. «C'est une décision qui a été discutée entre nous quatre, et la position dès le départ était de s'assurer que nous allions à l'unité dans cette élection, car nous étions déjà assez fatigués de tout ce qui a été dit sur la CAF. Cette unité s'est construite autour d'un programme commun que nous voulions tous. Je partage pleinement cette idée de rassemblement, de partage de nos expériences et de notre intelligence. Ce serait une bonne chose pour notre passion commune. Je soutiens pleinement cette initiative et l'encourage».

Augustin Senghor, président de la Fédération sénégalaise de football (FSF), se réjouit également de la nouvelle voie du football africain. «Je tiens à vous remercier d'avoir accepté que je fasse partie des vôtres et surtout que nous nous dirigeons vers cette aventure qui peut demain changer le visage de la CAF», a-t-il déclaré. «Une fois que c'est décidé, c'est décidé. Nous serons derrière l'élu, Patrice, pour l'aider à réussir, non pas pour lui, mais pour tout le football africain», a-t-il conclu.

Source : fifa.com

Divers

Botola Pro D2

Voici les résultats de la 13^e journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, au terme des matchs disputés dimanche :

Vendredi
SM-WST : 2-0
OCK-RAC : 0-0

Samedi
OD-CJBG : 2-3
WAF-KAC : 4-1
TAS-UTS : 0-1

Dimanche
JSS-CAK : 1-0
IZK-ASS : 2-1
KACM-RBM : 0-1

Classement
1-OD : 21 pts
SM : 21 pts
OCK : 21 pts
JSS : 21 pts
5-RAC : 20 pts
6-WAF : 19 pts
IZK : 19 pts
UTS : 19 pts
9-CJBG : 17 pts
RBM : 17 pts
ASS : 17 pts
12-CAK : 15 pts
KAC : 15 pts
14-KACM : 11 pts
15-WST : 9 pts
16-TAS : 8 pts

Championnat de basket

Voici les résultats des matches de la 1^{ère} journée de la division excellence du championnat national de basketball (saison 2020-2021), disputés le 27 février dernier et ce week-end.

Poule Nord
Samedi 6 mars
Rembouss de Berkane – Amal Riadi El Hajeb (forfait de l'AR El Hajeb)
A noter que les matches Lixus Larache – Club Pomme Athletic Midelt et Itihad de Tanger – Moghreb de Tétouan ont été reportés.

Dimanche 7 mars
Chabab Al Houtma – Association Michléen Houtma 58 – 57

Poule Sud
Samedi 27 février
ASFAR – FUS de Rabat 66 – 67

Samedi 6 mars
Amal Sportive Essaouira – Olympique de Safi 81 – 58

Dimanche 7 mars
Kawkab de Marrakech – AS Salé 65 – 64

A noter que le match Wydad de Casablanca – Chabab El Ouatia a été reporté.

Au Mexique, un bidonville accède au numérique grâce à la Covid

L'épidémie a entraîné la fermeture de leur école. Mais pour des enfants vivant au Mexique dans une pauvreté extrême en face d'une décharge, le virus a permis d'entrer de plain-pied dans le monde numérique.

A Chimalhuacán, Etat de Mexico, dans le centre du pays, ces gosses de bidonville confrontés à la misère et entourés de déchets, découvrent les joies de l'informatique.

L'un d'eux, Miguel Tejeda, 14 ans, n'avait jamais utilisé un ordinateur avant le déclenchement de la pandémie. Son école, située en plein cœur d'un bidonville accessible uniquement par des chemins de terre, n'en possédait aucun.

Mais depuis six mois, avec 200 autres enfants, adolescents et jeunes adultes de 5 à 21 ans, il se frotte aux rudiments de l'informatique avec l'aide d'une ONG mexicaine, bien nommée Utopia.

Les ordinateurs, vieux de quelques générations, ont été fournis par une association religieuse.

"Avec un ordinateur, étudier est beaucoup plus facile. On a une bien meilleure compréhension des matières enseignées", explique Miguel à l'AFP, derrière son masque noir et une visière en plastique transparent.

Au milieu des volutes nauséabondes d'ordures qui montent de la décharge, dans une salle de classe de fortune installée dans une mai-



son en chantier, des membres d'Utopia apprennent à ces jeunes à lire, écrire et compter, mais aussi à envoyer des fichiers au format PDF.

L'initiative est née de la nécessité de poursuivre de loin leur enseignement au moyen d'ordinateurs, en raison de la fermeture des écoles.

Aux matières traditionnelles et au sport, l'ONG a réussi à imposer une formation à l'informatique, afin de favoriser l'apprentissage à distance.

Avant la pandémie, "il nous était plus important de leur appren-

dre à lire que de savoir manier le logiciel Word", admet Jesús Villalobos, fondateur d'Utopia en 2013.

La Covid-19 avait privé de tout enseignement cette communauté vivant dans l'une des municipalités les plus pauvres, les plus peuplées et les plus violentes du pays.

Dans le quartier poussiéreux où s'entassent quelque 5.000 habitants, dont la principale occupation est le ramassage et le tri de 12.000 tonnes de déchets par jour, l'éclairage public et l'eau courante ont été installés il y a tout juste un an.

"Lorsque la structure scolaire s'effondre, il vous faut recourir à

d'autres moyens", explique Yahir Ruíz, coordinateur au sein de l'ONG.

Pour ce pédagogue, il ne fait pas de doute que ceux qui ont accès à la technologie ont un avantage sur ceux qui en sont privés.

"Parfois, le premier contact de ces enfants avec un ordinateur se produit vers 15 ou 16 ans parce que les écoles n'en sont pas équipées et parce qu'il n'y a pas de modèle pédagogique qui réponde à ce besoin", poursuit Yahir Ruíz.

Au Mexique, quelque 30 millions d'élèves n'ont pu bénéficier de cours en présentiel durant l'année

scolaire 2020-2021.

Le gouvernement a donc mis en place le programme éducatif "Apprendre à la maison" diffusé à la télévision et sur Internet.

Selon l'UNESCO, dans ce pays de 127 millions d'habitants, 24,8% des étudiants âgés de 7 à 17 ans n'ont pas accès à Internet et 4,4% ne possèdent pas de télévision, ce qui rend impossible l'apprentissage à distance.

Norma Hernández, 13 ans, n'a pas d'ordinateur à la maison mais a accès à un téléviseur qui dispose de deux chaînes seulement. Elle et son frère suivent des cours en ligne sur un téléphone. "Mais le signal est si mauvais ici qu'il est parfois impossible de se connecter", déplore l'adolescente.

Au Mexique, le taux d'utilisation des téléphones portables dans les foyers est passé à 87,5%, celui d'Internet à 52,1% et celui des ordinateurs à 37,6% au cours de la dernière décennie, selon le recensement 2020 réalisé par l'Institut des statistiques (INEGI).

Le gouvernement mexicain a indiqué que les écoles ne rouvriront que lorsque le risque de contagion aura été contenu, et ce en dépit des pressions exercées par des écoles privées pour une réouverture cette semaine.

Dans ce contexte difficile, "le numérique est désormais notre allié", se félicite Jesús Villalobos.

Petits croustillants aux myrtilles et mascarpone



Ingrédients :

Pâte philo
100 g de mascarpone
50 g de sucre glace
100 g de myrtilles fraîches
Pois chiches
Un peu de beurre fondu

Les étapes :

1. Beurrez des moules à muffins et préchauffez votre four à 180 °C.
2. Découpez des carrés de pâte philo et superposez 4 morceaux en les badigeonnant de beurre fondu et en les déca-

lant légèrement entre chaque portion.

3. Déposez-les dans le fond des moules et remplissez-les de pois chiches avant d'enfourner pour environ 15 minutes de cuisson.

4. A la sortie du four, démoulez vos préparations et retirez les pois chiches puis laissez-les totalement refroidir.

5. Fouettez le mascarpone avec le sucre glace puis garnissez vos préparations précédentes et disposez quelques myrtilles fraîches par-dessus. Réservez 1 heure au réfrigérateur.

Vos croustillants aux myrtilles et au mascarpone sont prêts à être dégustés !

Grâce au recyclage, les voitures électriques beaucoup moins gourmandes en matières premières

Les voitures électriques sont beaucoup moins gourmandes en matières premières que les voitures thermiques, surtout si on recycle bien leurs batteries, analyse l'ONG européenne Transport & Environment dans une étude publiée lundi.

Une voiture électrique rechargée aux énergies renouvelables aurait besoin de 58% moins d'énergie qu'une voiture thermique sur tout son cycle de vie, selon cette étude publiée alors que les ventes de voitures électriques explosent et que des usines de batteries ouvrent en Europe.

60% de l'énergie consommée par la voiture électrique sert à la recharge, 23% pour la fabrication de la batterie, 11% pour la fabrication du reste du véhicule et 7% pour la production des éoliennes et panneaux solaires.

Dans le cas d'une voiture thermique, 77% de l'énergie est brûlée sous forme de carburant (17.000 litres de pétrole ou 13.500 litres de diesel sur 225.000 kilomètres), et 18% utilisée pour l'extraction, le raffinement et le transport du pétrole.

"Les voitures électriques sont au cœur d'une économie circulaire dans laquelle les matières premières peuvent être recyclées pour produire d'autres batteries", explique un des auteurs de l'étude, Lucien Mathieu.

Une batterie de voiture électrique est composée d'environ 160 kilos de métaux, dont une grande part de graphite, aluminium et nickel, dans des parts qui baissent avec les nouvelles batteries.

Avec l'amélioration des technologies de recyclage, seuls 30 kilos resteraient difficiles à réutiliser, selon l'ONG.

Le recyclage des batteries est "crucial pour réduire la pression sur la demande de matières premières (comme le lithium, le cobalt ou le nickel, ndr) et limiter l'impact que leur extraction peut avoir sur l'environnement et les populations", souligne Lucien Mathieu.

La Commission européenne a proposé en décembre 2020 des objectifs minimum de recyclage de 65% du poids des batteries d'ici 2025 et 70% d'ici 2030. Transport & Environment veut pousser l'Europe à aller plus loin, en imposant un recyclage du lithium à 90%, par exemple, et en développant ses capacités de recyclage, "très limitées" pour l'instant.

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, l'utilisation de voitures électriques produit 63% de moins de CO2 (principalement durant la phase de production), en moyenne en Europe, que les thermiques, selon une précédente étude de l'ONG.